

Séance plénière

Section de haut niveau: visites de chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Section de haut niveau	1
Allocution de Son Excellence M. Andry Rajoelina, Président de la République de Madagascar	1
Allocution de Son Excellence M. Youssef Chahed, Chef du gouvernement de la République tunisienne	3
Allocution de Son Excellence M. George Vella, Président de la République de Malte	6
Allocution de Son Excellence M ^{me} Mercedes Rosalba Aráoz Fernández, Vice-présidente de la République du Pérou	9
Allocution de Son Excellence M. Marjan Šarec, Premier ministre de la République de Slovénie	13
Allocution de Son Excellence M. Xavier Bettel, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg	15
Allocutions de Leurs Excellences MM. Nicola Selva et Michele Muratori, Capitaines-régents de la République de Saint-Marin	20
Allocution de Son Excellence M ^{me} Theresa May, Première ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	23

Mardi 11 juin 2019, 15 h 40
*Présidence de M^{me} Izata, Vice-présidente
gouvernementale de la Conférence,
et de M. Dimitrov, Vice-président travailleur
de la Conférence*

Section de haut niveau

La Présidente *(original anglais)*

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la quatrième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

A l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail, la Conférence a l'honneur d'accueillir des chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires, venus réaffirmer leur attachement à la justice sociale, principe fondateur de l'OIT, et partager leurs expériences et leur vision de l'avenir du travail. Dans le cadre de cette section de haut niveau, nous avons aujourd'hui l'honneur et le privilège de recevoir la visite de neuf de ces éminentes personnalités. Sans plus attendre, je donne la parole au premier de ces invités, Son Excellence M. Andry Rajoelina, Président de la République de Madagascar.

Allocution de Son Excellence M. Andry Rajoelina, Président de la République de Madagascar

M. Rajoelina Président de la République de Madagascar

Voilà déjà un siècle que l'Organisation internationale du Travail (OIT) continue inlassablement de défendre les valeurs de justice et de respect de la dignité pour donner un visage humain à la mondialisation. Mes premiers mots seront des mots de remerciements. En cette année de célébration du centenaire, Madagascar rend hommage aux hommes et aux femmes de toutes origines qui se sont battus de toutes leurs forces avec foi et conviction pour œuvrer et bâtir un monde du travail plus juste, plus décent, valorisant l'humain et favorable à l'épanouissement et au bien-être de toutes les générations qui se sont succédé depuis 1919. Ainsi, merci à ces milliers d'anonymes et aux grands noms également, tous des bienfaiteurs de l'humanité.

Depuis 1919, l'OIT contribue grandement à l'instauration d'un monde du travail valorisant l'être humain et le respect de ses droits, et attentif au principe de non-discrimination et à l'égalité de traitement. L'OIT a lutté contre les pires traitements du travail. Elle a permis de grands progrès pour l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier. Pourtant, en dépit de ce siècle d'activité, force est de reconnaître que beaucoup reste encore à faire. Les défis sont nombreux, à savoir mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail, éradiquer toute forme de traite de l'être humain et d'esclavage moderne, garantir l'égalité des genres et des origines, agir pour les rémunérations et des conditions de travail qui soient respectueuses de la dignité humaine. Je déclare ici solennellement que Madagascar se tient aux côtés de l'OIT pour lui prêter main

forte dans cette tâche ardue mais essentielle au développement de notre monde et à l'épanouissement des générations futures.

Depuis son adhésion en 1960, Madagascar s'est engagée avec détermination aux côtés de l'OIT pour mettre en place la justice sociale et instaurer une paix universelle pour la protection des travailleurs de tous les pays. Aujourd'hui, nous renouvelons notre engagement de façon concrète et significative pour plus de justice sociale et pour inscrire Madagascar dans un développement et une émergence inclusifs. Nous voulons garantir à tous les Malgaches un salaire digne qui puisse couvrir leurs besoins vitaux et leur offrir une qualité de vie décente. Pour ce faire, le 1^{er} mai dernier, à l'occasion de la fête internationale du travail, j'ai annoncé l'augmentation du salaire minimum de 19 pour cent, et ce à l'issue d'une réunion tripartite en présence des représentants du patronat, des syndicats des employés et de l'Etat malgache.

Dans la même perspective, nous travaillons sans relâche à la mise en place d'un système de protection sociale au profit des travailleurs indépendants et pour les populations vulnérables. Avec une population jeune, qui est composée à 70 pour cent de moins de 25 ans, on ne peut pas envisager l'avenir de Madagascar sans prendre en compte la jeunesse d'aujourd'hui. Chaque année, nous assistons à l'arrivée de plus de 400 000 jeunes Malgaches sur le marché du travail. Faute de perspectives et de débouchés, un grand nombre d'entre eux se trouvent au chômage et deviennent un poids pour la société. Pour pallier cela, nous avons mis en place le programme national de l'entrepreneuriat, appelé Fihariana, qui signifie s'émanciper ou prendre en main son destin. Doté d'un budget de 50 millions d'euros, ce programme facilite le financement pour les jeunes, les femmes, les agriculteurs, les paysans et même les start-up, un financement rapide allant de 300 à 50 000 euros, ce qui est une grande première dans l'histoire de Madagascar. A travers ce programme national, nous voulons encourager les jeunes Malgaches à se former, à oser et à prendre en main leur avenir tout en étant acteurs du développement du pays. Nous sommes convaincus que la promotion de l'emploi pour tous ne passe pas uniquement par le statut de salarié. En effet, la création de son propre emploi et de sa propre entreprise permettra de résoudre les problèmes du sous-emploi et du chômage et de mettre un terme à la violence, à l'insécurité et à l'extrême pauvreté.

Par ailleurs, en 2019, est-il concevable que l'esclavagisme fasse encore des victimes? Non, cela est inadmissible, et pourtant ces faits existent encore et cela doit cesser. Vous savez qu'actuellement plus de 4 000 femmes sont séquestrées et détenues contre leur volonté au Moyen-Orient dans des conditions inhumaines. Il s'agit d'une cause qui me tient particulièrement à cœur, car conformément à nos engagements internationaux, et aussi parce qu'il est du devoir de l'Etat de protéger ses concitoyens sans exception, j'ai envoyé, fin mars, une délégation chargée de rapatrier des citoyennes qui avaient lancé un appel de détresse depuis le Koweït. Ces femmes étaient maltraitées physiquement et psychologiquement, battues et même violées. Bon nombre d'entre elles sont rentrées enceintes. Cet esclavagisme moderne fait rage et est irréversible. Je lance donc un appel à vous tous ici présents dans cette assemblée et à vous tous qui entendez ce message: prenons nos responsabilités. Agissons ensemble pour mettre un terme à l'esclavagisme moderne, au trafic d'êtres humains. Mettons un terme au silence et à l'indifférence qui permettent à ce mal de perdurer. Madagascar a pris ses responsabilités et continuera à le faire.

Nous prenons également des mesures pour lutter contre les violences fondées sur le genre et les diverses formes de violences faites aux femmes et aux enfants, ainsi que contre les mariages forcés imposés à ces mineurs. Sous mon impulsion, nous avons augmenté substantiellement les budgets des ministères responsables des volets sociaux. Pour ce faire, Madagascar s'est fixé comme objectif d'éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des personnes d'ici à dix ans et d'interdire toute forme de travail aux enfants. A travers cette volonté d'aller plus loin et plus rapidement dans le respect des principes et des droits fondamentaux au travail, je suis fier que notre pays soit le premier pays pionnier de

l'Alliance 8.7 visant à combattre la traite des êtres humains, à abolir le travail forcé et à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes.

Madagascar est consciente des défis qu'exige son développement. Pourtant, jamais je ne privilégierai la croissance économique au détriment du bien-être social des Malgaches. Pour ce faire, j'ai désigné l'emploi décent pour tous comme l'une des priorités de notre politique générale de l'Etat, et en particulier pour les plus vulnérables: les jeunes, les femmes, les artisans et les agriculteurs ainsi que les éleveurs. Nous devons créer un sentiment d'utilité et d'indispensabilité et rendre sa dignité à chaque citoyen, en restaurant la vraie valeur du travail.

En travaillant de concert avec l'OIT, nous sommes convaincus que nous allons atteindre notre objectif de garantir un emploi décent pour tous, car cela constitue une étape essentielle afin d'avancer vers un avenir meilleur. Aujourd'hui, j'ai remis personnellement au Directeur général six instruments de ratification pour témoigner de notre engagement continu au sein de l'OIT. Ces conventions et ce protocole concernent les travailleurs migrants, les relations de travail dans la fonction publique, la négociation collective, les agences d'emploi privées, les travailleurs domestiques et le travail forcé.

Pour clore mon intervention, au nom du peuple malgache, je réitère notre foi en l'OIT. Je garde la certitude que l'Organisation saura, au fil des années, nous orienter et nous assister au nom de l'humanité. Nous tous dans nos rôles respectifs, que ce soit l'Etat, les employeurs ou les travailleurs, devons unir nos forces dans le but de construire des sociétés pacifiques, équitables et durables. Nous devons protéger nos populations contre tout abus, toute atteinte aux droits et aux libertés, afin de promouvoir l'inclusion sociale, garante d'une communauté prospère et stable. Longue vie à l'OIT!

**Allocution de Son Excellence
M. Youssef Chahed,
Chef du gouvernement de la République tunisienne**

M. Chahed
Chef du gouvernement de la République tunisienne
(*original arabe*)

Permettez-moi tout d'abord de remercier M. Guy Ryder, le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), pour m'avoir invité à participer, à vos côtés, au centenaire de cette estimable organisation. C'est un honneur pour moi de participer aujourd'hui à cette session de haut niveau convoquée par l'Organisation internationale du Travail, cette organisation remarquable qui permet aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs de se consulter et d'engager un dialogue autour de questions cruciales pour tous, dans l'objectif de construire un avenir du travail prospère.

Je tiens à souligner les excellentes relations et le partenariat exceptionnel qui lient mon pays à l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont la contribution est essentielle dans de nombreux domaines, notamment dans ceux des droits fondamentaux au travail, de l'égalité hommes-femmes, de l'amélioration du système de protection sociale ainsi que de la promotion et du renforcement d'un dialogue social fondé sur l'entente et la paix sociale.

Nous sommes ici aujourd'hui pour célébrer, aux côtés des autres Etats membres du système des Nations Unies, le centenaire de l'OIT. Cette organisation bien établie occupe une place prééminente au sein du système des Nations Unies, que ce soit pour l'ampleur de ses activités normatives (à ce jour, elle a adopté 189 conventions, 205 recommandations et six protocoles), le nombre d'Etats qui en sont Membres (187 jusqu'à présent), ou encore la grande diversité des activités qu'elle mène au profit des Etats Membres et l'assistance

technique qu'elle fournit aux gouvernements et aux organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs.

Comme l'a souligné le Directeur général dans son rapport sur l'avenir du travail, l'action menée par l'Organisation dans ce domaine s'inscrit dans un contexte socio-économique international marqué par des transformations rapides provoquées principalement par la mondialisation. Ces mutations ont eu d'importantes répercussions sur les systèmes de production et de travail. Dans la plupart des pays en développement, on observe une augmentation du chômage et de la pauvreté, une généralisation du travail informel et un affaiblissement de la protection sociale, autant d'obstacles pour ces pays dans leur cheminement vers un développement intégral. Quelles que soient la nature du travail et l'incidence des nouveaux moyens et modes de production sur les relations de travail, il importe de garantir des conditions de travail décentes, en particulier aux femmes, aux jeunes et aux personnes ayant des besoins spéciaux. Il ne peut en effet y avoir de travail «décent» en l'absence de rémunération adéquate, de véritable dialogue social, de couverture sociale universelle, de rejet de toutes les formes de discrimination et de respect du système normatif de l'OIT, conformément aux objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

En Tunisie, nous pensons qu'il ne sert à rien d'atteindre un taux de croissance élevé si le respect des droits fondamentaux au travail n'est pas assuré et si la volonté de répartir les richesses de manière juste et équitable fait défaut. Nous pensons également que toute croissance économique, aussi forte soit-elle, demeure fragile et ne mène pas nécessairement au développement voulu si elle n'intervient pas dans un climat démocratique et de respect des droits de l'homme et si des conditions de vie dignes et décentes ne sont pas assurées.

La Tunisie, qui a ratifié la convention (n° 19) sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925, le 25 mars 1930 – bien avant de devenir Membre de l'Organisation, le 12 juin 1956 –, réaffirme aujourd'hui sa pleine adhésion aux orientations, principes et objectifs de cette convention, ainsi que sa ferme volonté de contribuer notamment au développement des activités normatives de l'OIT. Nous avons ratifié à ce jour 63 conventions de l'OIT, parmi lesquelles les huit conventions relatives aux droits fondamentaux au travail. Cela nous a permis de promouvoir ces droits, de créer des possibilités d'emploi décent, de réduire les disparités entre les différentes catégories sociales et de redonner au travail toute sa valeur d'un point de vue culturel et humain. La plupart des droits susmentionnés ont été renforcés par la nouvelle Constitution tunisienne de 2014, qui consacre le droit de chacun au travail ainsi que les libertés individuelles et collectives et garantit la stabilité et la paix sociale. La Tunisie ne s'est pas contentée de ratifier ces conventions, elle a aussi démontré qu'elle adhère pleinement à ces normes en développant une législation qui leur était conforme.

Je voudrais aussi annoncer que la Tunisie a l'intention de ratifier la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, suite à quoi nous aurons ratifié les quatre conventions de l'OIT relatives à la gouvernance. Nous comptons également ratifier la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, en vue de renforcer plus encore les conditions de santé et de sécurité au travail, ainsi que le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, dans le cadre du développement des droits et principes fondamentaux au travail. La Tunisie coopère avec l'OIT dans divers domaines, en tête desquels figurent le dialogue social, la couverture sociale, l'emploi, le travail des femmes, la santé et la sécurité au travail et le travail des enfants, ce qui confirme la volonté de l'Organisation d'accompagner la Tunisie dans sa transition démocratique, comme elle l'a fait quand la Tunisie, à partir de son indépendance, s'est engagée dans la construction de son Etat-nation.

Permettez-moi d'adresser une fois de plus mes remerciements au Directeur général, Guy Ryder, et, à travers lui, à l'OIT qui a été une des institutions des Nations Unies à se rendre en Tunisie pendant la révolution de 2011. Par son soutien indéfectible, l'Organisation

a contribué à la réussite de l'expérience démocratique en Tunisie et à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à combattre le chômage et la pauvreté et à asseoir la justice sociale. Dans ce contexte, je ne peux que féliciter l'Organisation d'avoir ouvert à Tunis, en 2012, un bureau de projets. J'ose espérer qu'il deviendra un bureau permanent et qu'il contribuera ainsi à renforcer la coopération et à accroître le rayonnement de l'Organisation au Maghreb et sur l'ensemble du continent africain. Je voudrais également saluer le rôle important que l'Organisation a joué dans l'institutionnalisation du dialogue national en Tunisie, depuis l'élaboration du contrat social signé le 14 janvier 2013 – à l'occasion du deuxième anniversaire de la révolution tunisienne – jusqu'à la création, en novembre 2018, du Conseil national du dialogue social.

Afin d'assurer la transition démocratique en Tunisie et d'y instaurer un Etat de droit assorti d'institutions démocratiques, il est indispensable d'éliminer la pauvreté et toutes les formes d'exclusion, et de renforcer la capacité réformatrice de l'Etat à redistribuer les richesses et à développer les infrastructures publiques. L'Etat a d'ailleurs adopté, pour la toute première fois, une loi sur la sécurité sociale qui garantit aux Tunisiens des catégories les plus défavorisées ainsi qu'aux ressortissants étrangers résidant légalement en Tunisie un revenu minimum correspondant à 50 pour cent du salaire minimum garanti, ainsi que l'accès aux services de santé. Par cette loi, l'Etat s'engage également à améliorer les conditions de vie des familles pauvres et à revenu limité et à leur donner accès à des services essentiels tels que la santé, l'éducation, l'alphabétisation, la formation professionnelle, l'emploi, le logement décent et les transports publics. Cette loi repose sur une nouvelle approche, qui consiste à appréhender la pauvreté dans ses différentes dimensions pour éviter qu'elle ne se transmette de génération en génération ou qu'elle ne revienne. Elle prévoit ainsi de combattre l'exclusion, de réduire les inégalités sociales et régionales, de promouvoir l'égalité des chances et d'assurer la solidarité et la justice sociale par la mise en place de mécanismes favorisant l'intégration, l'autonomisation économique et le renforcement du principe d'autosuffisance. Des enquêtes de terrain auprès de plus de 900 000 familles ont été conduites pour obtenir une base de données précise et transparente sur ces familles. Cette base de données, qui sera bientôt prête, permettra de fournir un appui ciblé. Nous nous employons par ailleurs à parachever un système d'identifiant social unique et à informatiser le système de protection sociale avant la fin de l'année. Ces initiatives garantiront une meilleure prise en charge aux assurés sociaux et aux bénéficiaires des programmes d'insertion sociale et de lutte contre la pauvreté, jetant ainsi les bases d'un régime de protection sociale universelle dans le pays. En outre, le service Ahmini («protège-moi»), flexible et peu coûteux, a été créé pour faciliter la prise en compte des femmes rurales dans le secteur agricole et leur permettre de s'affilier à un régime de sécurité sociale. Grâce à ce service, près d'un demi-million de femmes, ainsi que leur famille et les personnes qu'elles ont à leur charge bénéficieront d'une couverture sociale. Il permettra en outre à ces femmes de recevoir une pension de retraite et d'être assurées contre les accidents du travail. Ces mesures traduisent la volonté du pays de promouvoir le principe de travail décent de l'OIT ainsi que les piliers fondamentaux sur lesquels il repose, à savoir la rémunération adéquate, la protection sociale et le dialogue social.

Nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'instaurer un véritable dialogue social entre des acteurs sociaux représentatifs et indépendants œuvrant dans un climat de liberté si nous voulons assurer la réussite de la transition démocratique de notre pays et garantir les droits fondamentaux au travail et la paix sociale. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à nouer un véritable partenariat avec ces acteurs, en tenant régulièrement avec eux des consultations et des négociations libres. La création du Conseil national du dialogue social, en novembre 2018, traduit la volonté des partenaires sociaux d'institutionnaliser le dialogue social et d'en faire une orientation nationale stratégique. Le dialogue social et la tenue régulière de séances de négociation ont aussi permis d'aboutir à une augmentation progressive des salaires des employés des secteurs public et privé, à une augmentation du salaire minimum et à un consensus sur de nombreuses réformes économiques et sociales.

Afin de remplir les obligations sociales qui lui incombent, l'Etat s'emploie à : institutionnaliser le dialogue national, augmenter régulièrement les salaires, réévaluer les tranches d'imposition des travailleurs, réformer le régime de retraite, garantir le droit des retraités à un salaire minimum, étendre la couverture maladie aux chômeurs, mettre en œuvre le programme de sécurité sociale en adoptant une approche multidimensionnelle de lutte contre la pauvreté et en mettant à jour sa base de données sur les familles pauvres et démunies, et accroître le soutien qui leur est apporté, mettre en place des programmes de logements sociaux, doubler le montant de la subvention allouée aux enfants handicapés et réorganiser le Conseil national des Tunisiens à l'étranger. Toutes ces mesures témoignent des efforts consentis par l'Etat pour engager des réformes sociales en dépit des difficultés économiques que nous traversons. Nous ne nous départirons pas de notre capacité réformatrice et continuerons d'œuvrer à redistribuer les richesses.

La Tunisie vit une expérience démocratique hors pair dans le cadre de laquelle nous cherchons à concilier la croissance et la justice sociale. Les difficultés et les défis auxquels notre pays a dû faire face ne l'ont pas empêché de réaliser de grands progrès dans le domaine politique et dans sa transition vers la démocratie. Cette étape est indispensable à la création d'un environnement propice à la croissance économique et à la stabilité sociale. En raison du climat d'instabilité qui a marqué les premiers temps de la révolution et le processus démocratique, le moteur de la croissance s'est grippé. Le budget de l'Etat a augmenté, les dépenses ont enflé, l'endettement s'est amplifié et le déficit budgétaire s'est creusé, entraînant un grand nombre de difficultés sociales. Partant, le gouvernement a fait de la réforme des finances publiques, de la réduction du déficit budgétaire et du rétablissement de la croissance et de l'investissement une priorité. En effet, c'est en atteignant ces objectifs que nous parviendrons à créer les conditions d'une amélioration de l'économie. Bien que les résultats enregistrés ne soient pas encore à la hauteur des attentes des citoyens tunisiens, nos indicateurs pointent vers une progression de l'économie, ce qui montre que nous sommes sur la bonne voie.

Je voudrais également me référer au rapport du Directeur général concernant la situation du peuple palestinien et les souffrances que provoquent la poursuite de l'occupation israélienne et l'échec d'un règlement d'ensemble juste de la question palestinienne. La position de la Tunisie sur cette juste cause reste ferme; nous sommes attachés au droit international et aux jalons qui ont été posés s'agissant, notamment, du droit du peuple palestinien à établir un Etat indépendant.

Pour conclure, permettez-moi de rappeler combien il importe pour la Tunisie de poursuivre plus avant sa coopération avec l'OIT. J'espère que les travaux de cette Conférence seront couronnés de succès, que les Etats Membres seront satisfaits de son issue et qu'elle contribuera au renforcement de la justice sociale, à la promotion du dialogue social, au développement de la protection sociale et au renforcement de la législation sur le travail.

**Allocution de Son Excellence
M. George Vella,
Président de la République de Malte**

M. Vella
Président de la République de Malte
(*original anglais*)

J'ai l'honneur d'être parmi vous aujourd'hui pour prendre part à la célébration mondiale du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui mène une action cruciale et fructueuse. C'est aussi une date clé pour moi puisque c'est mon premier

engagement officiel à l'étranger depuis mon accession à la présidence de la République de Malte. En outre, j'ai la chance d'aborder une question qui m'est chère et que j'ai placée au cœur même de mon mandat présidentiel – celle du travail décent et de la dignité qui doit immanquablement être associée à la notion de travail.

Je suis sûr que mon allocution saura toucher un auditoire aussi éminent, composé de représentants gouvernementaux, de représentants des employeurs et des travailleurs qui, de par leurs rôles respectifs, consacrent leurs efforts à la réalisation du travail décent pour tous dans le contexte d'un monde du travail en perpétuelle évolution, où l'avenir du travail est parfois imprévisible.

Permettez-moi de commencer par vous exprimer ma gratitude, au nom du peuple maltais, pour l'œuvre accomplie par l'OIT au cours de ces cent ans, et par rendre hommage à l'Organisation pour les contributions et initiatives qu'elle oriente inlassablement vers un avenir meilleur pour les travailleurs du monde entier. Au moment où nous célébrons avec fierté ce centième anniversaire, nous devrions réfléchir à la manière indélébile dont l'OIT a marqué l'évolution de nos sociétés au fil des décennies. S'il était besoin d'illustrer ce qu'est un multilatéralisme efficace, c'est précisément vers l'OIT qu'il faudrait se tourner. Dans le contexte international actuel, où le multilatéralisme est mis en cause, cette Organisation se distingue non seulement par sa réussite, mais aussi comme l'affirmation du rôle prépondérant que jouent toujours les Nations Unies, que ce soit au plan international ou pour améliorer directement le bien-être de nos concitoyens via la mise en œuvre de la justice sociale et de l'égalitarisme.

Tout au long de ma carrière politique, et plus encore dans ma profession de médecin qui, pendant des décennies, a été en prise directe avec les familles et les personnes, surtout lorsque j'exerçais comme praticien pour de grands groupes industriels, j'ai eu la ferme conviction qu'il ne saurait y avoir de paix durable ni de stabilité sans justice sociale, en particulier sur le lieu de travail. En l'espèce, le plein respect des droits de l'homme, en particulier dans le contexte des droits au travail, est une condition indispensable non seulement pour la croissance économique de toute société, mais aussi pour sa sécurité, sa stabilité et sa prospérité. Si nous voulons assurer la pérennité des économies, nous devons veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. C'est ce que j'appelle diriger avec le sens de l'éthique. C'est pourquoi j'ai pris l'engagement de garantir un travail digne à tous les travailleurs de Malte, qu'ils soient ressortissants du pays, étrangers ou migrants. J'ai fait de cette mission le pilier de ma mandature et l'ai annoncé lors de ma déclaration d'investiture, le 4 avril.

La croissance spectaculaire et sans précédent de l'économie maltaise s'est traduite par un scénario où le chômage est insignifiant, et par la nécessité de faire effectivement venir des travailleurs étrangers. Les faits auxquels nous assistons sont assez révolutionnaires, surtout pour un pays qui, au fil des décennies, et particulièrement après la seconde guerre mondiale, a envoyé ses ressortissants à travers le monde, vers des contrées aussi lointaines que l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique ou le Canada. Cette situation s'articule avec un autre élément marquant du débat mondial sur le travail, à savoir la mobilité de la main-d'œuvre. C'est devenu un phénomène essentiel de la mondialisation du marché du travail qui s'accompagne d'une segmentation accrue où les emplois peu qualifiés sont hélas l'apanage exclusif des immigrants.

Malte est désormais la mieux placée pour permettre à la génération actuelle et aux générations futures d'accéder à la justice sociale. Notre croissance économique est la plus rapide de l'Union européenne, ce qui nous offre une base saine pour agir sur l'avenir des emplois et des compétences et non pour réagir aux événements. La politique de préemption menée ces dernières années s'est traduite par diverses mesures qui ont débouché sur une situation de quasi plein emploi, avec le plus grand nombre de femmes jamais atteint sur le marché du travail. Notre main d'œuvre s'est rapidement transformée et réinventée et, de

concert avec les travailleurs étrangers, offre aux secteurs de l'industrie et des services une ossature cosmopolite. Nous avons changé de comportement et n'avons nullement l'intention de regarder le passé. Ce n'est pas le résultat de décisions politiques téméraires, mais bien de politiques fondées sur nos principes inébranlables de justice, d'inclusion et de mobilité sociales.

Elles participent toutes de notre vision et nourrissent notre ferme conviction que le travail doit être valorisé. Il s'agit en fait de tenir la promesse d'un avenir meilleur et je crois que seules des mesures constructives peuvent conduire à des résultats constructifs et faire en sorte que les travailleurs considèrent le travail avec un état d'esprit constructif, tout en s'engageant dans la reconversion révolutionnaire qui nous attend.

J'aimerais dire quelques mots sur l'importance d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Je crois franchement qu'ils devraient être le levier des politiques étrangères en vigueur, qu'il s'agisse des pays ou des instances régionales ou internationales. Les liens entre les ODD et le travail est indéniable. Il est clairement exprimé dans l'ODD 8 qui vise à promouvoir la croissance économique et le travail décent.

Les chiffres dont nous disposons sont moins encourageants qu'il n'y paraît et les progrès ont été plus lents que prévu. La publication du BIT intitulée *World Employment and Social Outlook: Trends 2019* (Tendances de l'emploi et des questions sociales dans le monde pour 2019) montre que les pays les moins avancés ont enregistré une croissance inférieure à 5 pour cent au cours des cinq dernières années, bien en deçà des 7 pour cent prévus au titre de l'ODD 8. On estime à plus de 600 millions le nombre de nouveaux emplois à créer d'ici à 2030, juste pour soutenir le rythme de croissance de la population mondiale en âge de travailler, soit 40 millions par an environ. Nous devons aussi améliorer le sort de 700 millions de femmes et d'hommes qui travaillent mais ne gagnent pas suffisamment pour s'extraire, eux et leur famille, de la pauvreté.

Deux autres points importants m'ont frappé en prenant connaissance des dernières études: l'un concerne les femmes, l'autre les enfants. La persistance des disparités entre hommes et femmes est particulièrement alarmante. Les taux indiqués pour 2018 s'établissent à 48 pour cent, contre 75 pour cent pour les hommes. Il convient d'y remédier moyennant des politiques de grande ampleur visant à améliorer l'égalité entre hommes et femmes et à maximiser les capacités. Les chiffres relatifs au travail des enfants restent, eux aussi, préoccupants puisque, en 2016, on estimait à 114 millions le nombre d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent. Si le chiffre en soi a diminué, le processus est trop lent pour pouvoir atteindre la cible consistant, d'ici à 2025, à mettre fin au travail des enfants. Le chemin qui reste à parcourir est encore long et tortueux et j'exhorte toutes les personnes ici présentes à réfléchir à ces questions préoccupantes, selon leurs prérogatives respectives.

Alors que les emplois évoluent au moment même où nous en parlons, nous devons tenir compte non seulement de l'avenir du travail, mais aussi du présent. Quels défis nos concitoyens doivent-ils relever aujourd'hui? Quelles sont leurs aspirations? Quelles tâches nous incombent pour y répondre? Nous devons regarder au-delà de notre zone de confort, de nos rivages et des marchés du travail qui sont les nôtres si nous voulons pleinement appréhender les besoins des générations présentes et futures et y répondre. Il n'existe aucune solution commune pour dynamiser et diversifier le monde du travail. En revanche, nous pouvons tous nous mettre d'accord sur les principes fondamentaux qui jetteront les bases d'un meilleur avenir pour tous.

La quatrième révolution industrielle n'est pas une nouveauté. L'emploi a toujours connu des mutations, de nouvelles technologies créent de nouveaux outils qui, à leur tour, modifient la façon dont nous assumons notre rôle et nous acquittons de nos fonctions sur le lieu de travail. Notre travail ou, oserais-je dire notre mission, consiste à évoluer et à suivre le rythme de la quatrième révolution industrielle, dicté par l'essor de l'intelligence

artificielle et de l'automatisation. A cette fin, nous devons plus que jamais adopter une démarche centrée sur l'humain. Le travail décent est l'un des piliers fondamentaux sur lesquels repose l'Organisation internationale du Travail depuis cent ans; pour le siècle à venir, il reste indubitablement la pierre angulaire de cette institution tripartite *sui generis* des Nations Unies.

Je n'ai pas l'intention de ressasser d'inlassables clichés, mais je crois fermement que, dans le cadre des débats complexes en cours sur les droits et les conditions applicables aux futurs travailleurs robotisés et sur les relations futures entre l'être humain et le robot, nous devons continuer de réaffirmer la nécessité immédiate de renforcer et de sauvegarder les droits humains fondamentaux des travailleurs actuels, quels que soient leur âge, leur genre, leur religion, leur origine ethnique ou leur orientation sexuelle. Par ailleurs, il conviendrait d'accorder un maximum d'attention au bien-être psychologique des travailleurs de toutes catégories qui sont confrontés à des problèmes comme l'instabilité de l'emploi, les niveaux de production exigés, la longueur des journées de travail, l'inégalité salariale, les pressions exercées pour l'exécution des tâches et autres facteurs qui conduisent à des problèmes de santé mentale, lesquels peuvent ultérieurement se solder par de fausses maladies, l'absentéisme au travail et d'éventuels traumatismes pendant leur service.

C'est une responsabilité qui nous incombe, en tant que chefs d'Etat ou de gouvernement. Nous représentons tous des sociétés, des cultures et des traditions différentes. Pourtant, notre présence en ces lieux au moment où nous célébrons le centenaire des principes de l'OIT, témoigne de notre engagement au service de la justice sociale. Les gouvernements doivent éclairer les capitaines d'industrie sur la manière de gérer la transition vers le nouveau monde du travail. Les feuilles de route doivent répertorier le profil du secteur industriel et du pays, la cartographie par secteur industriel des filières viables pour la transition professionnelle, l'énoncé des meilleures pratiques de reconversion et de déplacement responsable des travailleurs, ainsi que les recommandations applicables à cette transition vers un nouveau monde du travail.

Nous ne devons pas avoir pour seul et unique objectif d'arriver les premiers, mais d'y arriver de manière juste et équitable. La prospérité assortie d'une finalité représente ce que tous les gouvernements, en fait la communauté internationale au sens le plus large, devraient viser. Aujourd'hui, notre présence en ce lieu de rencontre mondial exceptionnel nous donne l'occasion non seulement de déterminer l'année qui vient et, par suite, la vie de millions de personnes, mais aussi de concevoir les progrès et les succès qui jalonnent les cent prochaines années de l'Organisation internationale du Travail.

**Allocution de Son Excellence
M^{me} Mercedes Rosalba Aráoz Fernández,
Vice-présidente de la République du Pérou**

M^{me} Aráoz Fernández
Vice-présidente de la République du Pérou
(*original espagnol*)

Je tiens à adresser à toutes les personnes présentes, au nom du Président de la République du Pérou, M. Martín Vizcarra Cornejo, et du peuple péruvien, nos salutations les plus chaleureuses en cette occasion si spéciale: la commémoration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Une commémoration qui sera l'occasion pour les représentants des gouvernements au plus haut niveau, des employeurs et des travailleurs du monde entier d'adopter une déclaration politique, la Déclaration du centenaire, qui nous servira de guide pour affronter l'avenir du travail et les défis qu'il implique.

Dans ce contexte, lorsque nous envisageons l'avenir du travail et le rôle de l'OIT dans son deuxième siècle de vie, nous ne pouvons pas laisser de côté l'engagement très ambitieux qu'a pris la communauté internationale, à savoir les objectifs de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) est un document important, incontournable, et l'OIT joue un rôle fondamental s'agissant de parvenir à une croissance économique partagée et durable, au plein emploi productif et au travail décent pour tous. C'est pourquoi le travail ne doit pas, dans l'avenir, être compris seulement comme une activité rémunérée ou comme un moyen d'existence, mais aussi comme un moyen de réalisation personnelle. D'innombrables possibilités s'offrent à nous pour améliorer la qualité de vie des travailleurs, élargir les choix, combler l'écart entre les sexes et réparer les effets dévastateurs des inégalités dans le monde. Nous devons tirer parti des possibilités que nous fournissent les profondes transformations en cours pour créer un avenir plus prometteur, un avenir qui nous permette de redynamiser le contrat social. A cet égard, je tiens à souligner l'attention que le Pérou porte aux défis et possibilités que présentent, au niveau mondial, les changements liés à ce que l'on appelle la quatrième révolution industrielle, surtout en ce qui concerne l'évolution des relations professionnelles qui se manifeste déjà à l'ère du numérique, ainsi que le développement de l'intelligence artificielle et de la robotique.

Les compétences d'aujourd'hui ne s'adapteront pas aux travaux de demain, et les nouvelles compétences acquises risquent d'être rapidement dépassées. Tel est l'énorme défi auquel nous devons faire face pour notre présent et notre avenir. Afin de le relever, nous n'avons ménagé ni nos efforts ni nos ressources pour promouvoir et faciliter l'accès des femmes et des hommes de notre pays à l'apprentissage tout au long de la vie. Cela leur permettra de développer tout au long de leur vie leurs compétences, connaissances et qualifications pour affronter le monde du travail d'aujourd'hui et de demain, grâce à l'amélioration et à l'évolution constante des services nationaux de formation déjà existants, ainsi qu'à l'élaboration d'instruments permettant de les orienter vers les voies d'apprentissage appropriées. Cela suppose aussi une révolution dans le domaine de l'éducation et dans des systèmes de formation professionnelle incluant le monde du travail comme source d'actualisation des compétences. Ainsi, au Pérou, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat social de l'OIT, qui est un programme centré sur l'investissement dans les capacités de la personne au moyen de politiques de formation à l'emploi, nous adoptons actuellement une approche prospective en matière de gestion des demandes de compétences sur le marché du travail – une approche fondée sur un système de retour d'information qui permette non seulement de satisfaire aux demandes urgentes à court terme, mais aussi de nous projeter de manière à améliorer l'offre locale face aux demandes futures. De la même manière, nous nous sommes fixé comme priorité d'améliorer l'employabilité des jeunes, et en particulier des jeunes femmes, dans des conditions de dignité et d'égalité des chances, afin qu'ils puissent prospérer dans un contexte mondial de plus en plus concurrentiel. Sur ce sujet notamment, le Pérou travaille à des mesures visant à promouvoir l'emploi des jeunes, un emploi digne assorti d'une formation continue pour faire face à la quatrième révolution industrielle. Le Pérou s'est engagé dans un véritable processus de réduction des écarts entre hommes et femmes en donnant des responsabilités aux femmes dans la sphère professionnelle. Un exemple évident, dans la vie publique péruvienne, est la composition du Cabinet ministériel, qui compte dix femmes sur un total de 19 membres; en outre, au Congrès de la République, dont je suis membre, 30 pour cent des membres sont des femmes, alors que la moyenne habituelle des femmes parlementaires était d'à peine 8 pour cent. Il se passe à peu près la même chose dans les sphères dirigeantes du secteur privé. Cela étant, nous n'avons toujours pas résolu, au Pérou, le problème des écarts entre hommes et femmes en matière de possibilités et de droits. Un exemple en est l'écart salarial, les femmes gagnant en moyenne 30 pour cent de moins que les hommes qui font le même travail et ont des capacités égales. C'est pourquoi, en ma qualité de membre du Congrès de la République, j'ai promu une loi qui interdit la discrimination salariale fondée sur le sexe. Cette loi établit des règles précises concernant les qualifications et la rémunération des travailleurs, qu'il

s'agisse d'hommes ou de femmes. Sur cette base, le ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi a publié deux guides de référence, qui proposent que, pour s'acquitter des obligations découlant de cette loi et de son règlement d'application, il soit procédé à une évaluation objective des emplois, sans discrimination entre les hommes et les femmes, selon la méthode proposée par l'OIT. C'est ainsi que, au Pérou, nous nous attachons à contribuer à l'élimination de la discrimination salariale par l'application des dispositions de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, de l'OIT, établissant le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

Nous travaillons actuellement à un programme de transformation visant à établir la protection de l'égalité des droits entre les sexes, face à des problèmes tels que le harcèlement sexuel au travail, dont les victimes sont majoritairement des femmes. A cette fin, le Pérou a pris une série de dispositions visant à prévenir et à sanctionner ce comportement par des mesures normatives et la mise en place de services, d'outils de gestion et de campagnes spécifiques en la matière. En septembre 2018, conformément aux débats menés au sein de l'OIT, le gouvernement du Pérou s'est doté d'une loi établissant clairement que le harcèlement sexuel est une forme de violence. Ainsi, tout licenciement ou non-renouvellement de contrat ayant pour cause le dépôt d'une plainte pour harcèlement sexuel est nul, et des mesures spécifiques ont également été instituées pour rendre les procédures internes rapides et efficaces afin de garantir la sécurité de la victime dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Cette protection s'étend aussi aux témoins intervenant dans la procédure. De plus, le ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi a lancé, dans le cadre de la campagne «Travaille sans harcèlement», la ligne téléphonique gratuite 1819, de portée nationale, où l'on donne des conseils juridiques pour le traitement des cas de harcèlement sexuel au travail. Ces services offrent une assistance personnalisée et des conseils sur ce qui constitue une situation de harcèlement sexuel au travail, ainsi qu'une aide professionnelle aux victimes pour leur dépôt de plainte.

Un autre sujet essentiel dont je tiens à parler est celui du travail informel, un phénomène qui touche de nombreux Etats Membres de l'OIT. La réduction du taux d'informalité sur le marché du travail est devenue l'un des défis majeurs que doivent relever les gouvernements d'Amérique latine, notamment celui du Pérou. Non seulement les emplois informels constituent une atteinte au travail décent, privant les travailleurs de droits tels que les prestations de sécurité sociale de base, mais ils font obstacle à l'augmentation de la productivité dans son ensemble, ce qui a une incidence directe sur la création d'emplois dignes et les revenus des travailleurs. Pour lutter contre ce fléau, dans le cadre de son engagement en faveur de la protection des droits fondamentaux au travail, le Pérou renforce année après année sa principale autorité de contrôle. L'inspection du travail, qui vise à lutter contre les mauvaises pratiques en matière d'emploi et contre l'informalité sur tout le territoire, est assurée par la Direction générale nationale de l'inspection du travail (SUNAFIL). Cette institution, qui dispose d'un budget plus élevé chaque année, met en œuvre actuellement un plan de portée nationale employant plus d'inspecteurs du travail et ouvre des bureaux dans toutes les régions de l'intérieur du pays. Nous luttons aussi contre toutes les formes d'exploitation, telles que le travail forcé, le travail des enfants et la traite des êtres humains. De la même façon, pour garantir la protection sociale des travailleurs, le gouvernement du Pérou a lancé une réforme globale du système de prévoyance sociale et de la sécurité sociale, qui vise à assurer une protection sociale universelle de la naissance à la vieillesse.

Par ailleurs, suivant la voie tracée par l'OIT, en sa qualité d'Etat fondateur, le Pérou a une solide histoire de dialogue social tripartite dans le domaine du travail, un processus auquel notre gouvernement est profondément attaché. Ainsi, l'actuel Conseil national du travail et de la promotion de l'emploi, créé en 1969, qui est une institution cruciale pour le renforcement de la démocratie dans notre pays, est parvenu à conclure des accords importants et a apporté des contributions constructives sur des thèmes prioritaires en vue d'améliorer les relations professionnelles. Dans le cadre de notre engagement durable envers

le consensus social, nous sommes en train de renforcer les processus de dialogue tripartite sur le territoire péruvien, encourageant la participation active et effective des acteurs sociaux au sein du gouvernement de chacune des 25 régions qui constituent notre territoire national. Pour le Pérou, pays à revenu intermédiaire où existent encore de nombreuses disparités, la vocation de l'OIT en faveur de la justice sociale et son attention vigilante à l'avenir du travail revêtent une utilité et une signification particulières, surtout dans un contexte de préoccupation croissante au sujet des écarts sociaux tant au sein des pays qu'entre eux. A cet égard, les contributions et le consensus des acteurs sociaux réunis ici doteront les Etats Membres des outils nécessaires pour renforcer leur capacité d'adaptation et de résilience aux bouleversements qu'entraînent l'automatisation et la numérisation dans le monde du travail. Nous sommes certains que l'OIT, s'appuyant sur la vaste expérience qu'elle a accumulée au cours de ses cent premières années, poursuivra sa route dans cette ère nouvelle marquée par la quatrième révolution universelle, qui nous révèle une nouvelle réalité assortie de défis majeurs pour le développement d'emplois dignes.

Dans ce contexte d'évolution technologique, nous ne pouvons pas oublier que nous devons également faire face à un risque aussi grave, voire plus grave, pour l'avenir du travail: les changements climatiques. Le Pérou a pris l'engagement d'entamer un processus de création d'emplois verts afin de faire face à ce risque. A cet effet, nous avons adhéré à la Déclaration de l'OCDE sur la croissance verte, exprimant par-là notre détermination à promouvoir un développement qui favorise une croissance économique compatible avec la durabilité environnementale et sociale. Le Pérou est convaincu, comme le fait valoir l'OIT, que les transitions vers des économies écologiquement et socialement durables peuvent devenir un moteur important de la création d'emplois, de l'amélioration de la qualité de l'emploi, de la création d'emplois verts, de la justice sociale et de l'éradication de la pauvreté. La lutte contre les changements climatiques présente des défis pour le monde du travail. Les mesures nécessaires pour atténuer les effets du réchauffement planétaire et s'y adapter auront un impact transformateur dans toutes les sociétés, de diverses manières, avec des répercussions importantes sur la création d'emplois et les possibilités de trouver un emploi rémunéré, surtout pour les jeunes. Il s'agit là sans aucun doute d'un défi qui exige un large consensus social fondé sur le dialogue et la volonté des gouvernements, des travailleurs et du secteur privé d'avancer vers une économie verte offrant des chances à tous. Cette problématique sera abordée au prochain Sommet Action Climat convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, qui aura lieu le 23 septembre à New York. Le Pérou et l'Espagne, avec l'appui de l'OIT, mènent une initiative visant à ce que la transition vers une économie durable et résiliente aux changements climatiques puisse offrir des possibilités d'innovation technologique, de croissance et d'investissement qui se répercutent sur le monde du travail, en générant du travail décent et en favorisant la création d'emplois écologiquement responsables. En ce sens, le sommet de septembre sera une occasion propice pour réitérer notre engagement en faveur d'une croissance durable qui soit inclusive et compatible avec les normes du travail les plus élevées. C'est pourquoi nous invitons instamment tous les pays à appuyer cette initiative.

Pour conclure, nous devons nous féliciter de ces cent premières années de travail fructueux de l'OIT. Nous devons être optimistes, mais aussi exigeants dans nos responsabilités respectives pour permettre à l'Organisation de conserver une place centrale au niveau international, en renforçant le tripartisme et en optimisant ses capacités institutionnelles – cela afin de pouvoir relever avec succès les énormes défis auxquels nous confronte un monde du travail engagé dans une évolution vertigineuse et de pouvoir avancer de plus en plus dans la réalisation des objectifs de justice sociale et de travail décent pour tous. Le Pérou est convaincu que l'OIT sera à la hauteur de cet enjeu historique.

(M. Dimitrov prend place au fauteuil présidentiel.)

**Allocution de Son Excellence
M. Marjan Šarec,
Premier ministre de la République de Slovénie**

M. Šarec
Premier ministre de la République de Slovénie
(*original anglais*)

C'est pour moi un plaisir et un privilège que de prendre la parole à cette Conférence. La célébration du centième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) est un immense événement. Permettez-moi de dire mon admiration et d'adresser mes félicitations à l'Organisation qui est indéniablement l'une des pièces maîtresses du système multilatéral international. Durant le siècle qui vient de s'écouler, les efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail et par ses membres pour atteindre la justice sociale ont eu des effets bénéfiques sur de nombreuses vies partout dans le monde. L'OIT est une instance internationale sans équivalent, fondée sur le tripartisme, le dialogue social et la poursuite commune continue du progrès social inclusif.

La Slovénie est honorée de jouer un rôle actif au sein de l'OIT depuis ses tout débuts. Nous comptons parmi les pays qui ont ratifié un grand nombre de conventions, dont toutes les conventions fondamentales et les conventions prioritaires. Plus important encore, nous nous employons à en assurer la mise en œuvre effective dans la pratique. A l'occasion de l'anniversaire de l'OIT, je voudrais souligner l'attachement sincère et indéfectible du gouvernement de la Slovénie aux principes et valeurs de l'OIT et à sa mission.

Je suis particulièrement heureux de constater qu'en plus de participer aux célébrations, nous allons nous pencher sur l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail. Ce document ambitieux, qui devrait être adopté à la fin de cette Conférence, témoigne clairement de la pertinence de l'OIT.

Le monde d'aujourd'hui change profondément et à un rythme sans précédent. Ces transformations sont favorisées principalement par les progrès technologiques rapides, dont les mutations numériques, qui continuent d'influer fortement sur les caractéristiques du marché du travail et sur la nature même du travail. La numérisation, la robotique, l'intelligence artificielle et l'automatisation posent de nombreux défis au monde du travail et lui offrent de remarquables possibilités. L'OIT devrait ouvrir la voie à l'adaptation à l'ère moderne, tout en veillant au nécessaire respect des droits et des normes. Garantir le respect des droits des travailleurs et un système efficace de sécurité sociale doit être un impératif. Que ce soit parfaitement clair: si les risques qui apparaissent dans le monde du travail ne sont pas correctement pris en compte et maîtrisés dès le début, ils auront, à la longue, des conséquences négatives pour les individus et les sociétés. Nous devons prendre l'initiative et agir aux niveaux national, régional et international. Nous devons engager des efforts tripartites conjoints pour donner à chacun les moyens de s'adapter aux nouvelles réalités et d'éviter les risques dans le monde du travail en perpétuelle évolution de l'ère du numérique.

Une attention particulière devrait être portée à ceux qui sont les plus vulnérables et les moins préparés à la transition numérique rapide. Etant donné que les compétences d'aujourd'hui ne répondront pas aux besoins et aux demandes du marché du travail de demain, il est crucial d'investir dans les capacités des individus. L'apprentissage tout au long de la vie devrait donc devenir la norme. Il devrait être la responsabilité commune des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Nous devons même davantage mettre à profit les progrès qu'apporte la technologie pour adapter et améliorer les lieux de travail au bénéfice des travailleurs, auxquels nous donnerons ainsi la possibilité de prolonger leur participation active au marché du travail.

Nous sommes à un tournant. Nous avons tous une responsabilité énorme et une tâche colossale: bien surmonter les défis pour veiller à ce que les avancées de la technologie soient au service de tous. Par des efforts conjoints, nous devons éviter que les fruits du progrès technologique, qui est le résultat des connaissances accumulées par l'humanité et des efforts de tous, ne soient accaparés par quelques-uns, la majorité n'ayant plus que des restes. Nous devons adopter une approche globale pour atteindre cet objectif, une approche fondée sur un programme centré sur l'humain.

Au sein de l'Organisation internationale du Travail, des progrès considérables ont déjà été faits dans ce sens, notamment grâce aux sept initiatives en vue du centenaire, lancées en 2013. Ces initiatives ont indéniablement encouragé la création du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et y ont contribué. Je suis fermement convaincu que le monde est déjà à même de garantir un travail décent à tous, de construire un avenir qui profite à tous et ne laisse personne de côté. Nous devons tous œuvrer à la réalisation de cet objectif. Gouvernements, entreprises, travailleurs et syndicats, nous devons unir nos efforts, coopérer et assumer les responsabilités qui incombent à chacun d'entre nous, en tant que partie prenante. Des solutions efficaces ne peuvent être trouvées que par la participation très active des partenaires sociaux, le dialogue social et le débat public.

Il ne fait aucun doute que la numérisation, les nouvelles technologies et les évolutions récentes imposent d'examiner en profondeur l'efficacité des institutions du marché du travail et des systèmes de sécurité sociale actuels. Cet examen ne devrait conduire à aucune détérioration des institutions du travail et du système de sécurité sociale. Au contraire, nous devrions faire ensemble tous les efforts nécessaires pour les moderniser et les adapter aux nouvelles réalités. Le renforcement des institutions chargées des questions sociales et des questions relatives au travail devraient permettre à tous les travailleurs et à tous les employeurs de saisir toutes les possibilités qu'ouvrent les avancées technologiques pour atteindre la prospérité et le progrès social pour tous.

La Slovénie a bien conscience que les nouveaux défis qui se posent dans le monde du travail doivent être surmontés comme il convient au niveau national, mais aussi régional et international. Nous avons déjà démontré notre profond attachement aux principes et objectifs de l'initiative sur l'avenir du travail. L'une des priorités du gouvernement de la Slovénie est de garantir les normes les plus élevées possibles de l'état social et de l'aide sociale d'Etat dans l'avenir, un avenir caractérisé par de nouvelles modalités d'emploi et de travail. Je tiens à souligner que le gouvernement slovène a toujours considéré les partenaires sociaux comme des parties prenantes égales et précieuses, qui sont au plus près des réalités économiques et sociales du moment. C'est pourquoi ils ont été et ils seront des cocréateurs essentiels de toutes les réformes nécessaires.

Sur la base du dialogue tripartite, la Slovénie a pris de nombreuses mesures dans le cadre de réformes visant à surmonter les nouveaux défis qui se posent dans le monde du travail. Nos politiques nationales suivent le principe selon lequel «tout travail compte». Nous estimons qu'il est d'une importance vitale de garantir aux travailleurs une pleine protection économique, juridique et sociale en favorisant la création d'emplois décents et de qualité. Plusieurs documents de travail et autres types de documents ont été établis sur le travail décent, les personnes âgées, l'éducation, la formation et les cadres de travail appropriés. De plus, des analyses diverses ont été réalisées sur les tendances futures dans le monde du travail. L'une de ces analyses a trait à l'impact de la numérisation sur le travail et contient des propositions en vue de la meilleure mise en œuvre des changements numériques.

La Slovénie est prête à continuer de soutenir activement et avec sincérité les efforts que déploie l'Organisation internationale du Travail pour améliorer la situation juridique, sociale et économique des personnes au travail partout dans le monde. L'OIT est pour nous une enceinte internationale essentielle pour aborder et régler les nouveaux problèmes qui

apparaissent dans le monde du travail. L'avenir du travail n'est pas déterminé. Nous en sommes conscients, mais nous devrions tirer nos principales orientations de l'idée fondamentale que la technologie est produite par l'homme, et non le contraire. Nous devons toujours garder à l'esprit, dans tout ce que nous faisons, que c'est nous qui décidons des retombées que la technologie aura dans tous les domaines de notre vie, celui du travail y compris. Nous sommes les créateurs de l'avenir et, avec des mesures adéquates et une collaboration internationale tripartite, nous pouvons faire en sorte que l'avenir du travail soit celui auquel nous aspirons tous: du travail décent pour tous.

Pour conclure, l'OIT, forte de sa structure tripartite unique, a offert jusqu'à présent un modèle de dialogue social constructif. Les négociations complexes et le compromis, patiemment cherché et trouvé entre de nombreuses opinions et positions, ne doivent pas être tenus pour acquis. Souvent, ils n'existent pas dans d'autres tribunes internationales. Chaque fois que nous négligeons l'importance du compromis, nous ébranlons dangereusement les fondations de la paix internationale, qui est le préalable de la prospérité et du bien-être. Le symbolisme puissant des trois clés qui ne peuvent ouvrir une porte que si elles sont tournées ensemble devrait devenir le mode de fonctionnement de la prise de décisions dans les forums internationaux. Quand nous oublions ou négligeons une de ces clés, la porte ne peut plus s'ouvrir que par la force. L'Organisation internationale du Travail nous montre en permanence une autre voie, meilleure et durable – la voie du dialogue, de la justice sociale et de l'inclusion, la voie de la paix et de la prospérité pour tous.

Allocution de Son Excellence

M. Xavier Bettel,

Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg

M. Bettel

Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg

(L'orateur commence son discours en anglais.)

Je vais directement demander à mes partenaires sociaux de ratifier demain une nouvelle convention afin d'être sûr d'en avoir une de plus que la Bulgarie dès après-demain! Tout d'abord, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont eu le temps et la patience de rester dans cette salle pour écouter mon allocution. Sachez que j'apprécie vraiment de ne pas me retrouver seul ici avec ma délégation, au moins pour l'instant. Je tiens tout d'abord à dire que ce matin j'ai connu un moment très triste. J'ai rencontré mon collègue, S. E. le Président du Mali, qui aurait rêvé d'être avec nous ici aujourd'hui, mais qui, à cause du terrorisme et des attaques dans son pays, n'a pas pu se joindre à nous, alors que je sais à quel point il tenait à cette réunion. Je ne peux pas parler au nom du Mali, mais dans la mesure où j'ai un bon contact avec le Président et que j'ai entendu les nouvelles terribles de ce qui s'est passé hier à la frontière du Burkina Faso, je tiens à exprimer, au nom de ma délégation, toute mon amitié à nos amis maliens.

(L'orateur poursuit en français.)

Monsieur le Directeur général, d'abord merci de m'avoir invité au centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) aujourd'hui. Cette Organisation est née après la première guerre mondiale, qui a donné lieu à des changements sociaux et technologiques inédits. C'était une période où régnaient de fortes inégalités et aussi de très mauvaises conditions de travail. C'est ainsi que, dans un monde qui tenait à se relever de cette grande guerre – je me permets de rappeler à tous que ça devait être la dernière, et nous connaissons tous nos livres d'histoire –, l'OIT a été fondée sur la conviction que la justice sociale était absolument indispensable pour obtenir une paix universelle et durable. Les fondateurs de l'OIT étaient convaincus du lien essentiel qui existe entre la paix internationale et la justice

sociale dans les pays. Ce lien est si important qu'il a fallu justement mettre en place une organisation traitant des questions liées au travail pour promouvoir et protéger la paix. Je n'ai pas besoin de parler devant vous de l'adoption de la Déclaration de Philadelphie, qui s'est révélée cependant si importante. Je me permets simplement de la résumer en disant que le travail n'est pas une marchandise. Cette seule phrase montre déjà l'importance des évolutions et le changement des mentalités qui étaient plus que nécessaires à cette époque, mais aussi la nécessité d'avoir une liberté d'expression et d'association qui est indispensable partout où elle existe.

Pour nous, ce texte reste toujours – je me permets de le dire – un texte crucial et visionnaire qu'il ne faut cesser de rappeler. En effet, c'étaient ces considérations qui étaient à la base de la création de l'Organisation d'aujourd'hui. Pour mon pays, l'Organisation est en effet unique de par sa structure et sa démarche tripartite, qui ont été progressivement adoptées dans les relations sociales au Luxembourg et ont entraîné une transformation des droits sociaux, et tout particulièrement du droit du travail. L'OIT a joué un rôle fondamental dans la progression des droits des travailleurs dans mon pays, elle a permis de renforcer et de généraliser les modèles qui se sont formés auparavant au Luxembourg. En fait, chez nous, le dialogue social s'est institutionnalisé dès 1924 par la création des chambres professionnelles, puis par celle du Conseil national du travail, qui a été établi en 1936, année au cours de laquelle les premières conventions collectives ont été également signées, et du Conseil économique et social, qui trouve son origine en 1966. La «tripartite», comme on dit chez nous, nous a permis de surmonter la crise sidérurgique des années soixante-dix et de garantir ainsi la paix sociale. Au Luxembourg, quand on parle de grève générale, pour la plupart d'entre nous, c'est un moment tragique de notre histoire. Ce sont des ouvriers qui ont décidé de résister au nazisme et qui, en 1942, ont décidé de faire grève – cette grève générale que nous commémorons encore aujourd'hui –, et ont dit non à l'occupant. Ces 21 grévistes ont été condamnés à mort. Donc, quand on parle de grève générale au Luxembourg, la première chose qui nous vient à l'esprit, c'est ce moment héroïque où des ouvriers ont décidé de dire non à l'occupant.

La dernière grève au niveau national qui a vraiment mobilisé le plus grand nombre de personnes a eu lieu en 1982, sauf erreur de ma part, où nous avons eu ce qui a été considéré à l'époque comme une grève de grande envergure, en tout cas. Et donc, en tout état de cause, le modèle social de mon pays ne semble à aucun moment avoir été un frein au développement économique du Grand-Duché du Luxembourg, tout au contraire. Je dois vous dire que moi-même et mon ministre du Travail, qui m'accompagne ici, nous pratiquons le tripartisme, le dialogue social; nous avons le semestre européen; nous échangeons avec les partenaires sociaux. Pour nous, en tant que gouvernement, avec le patronat, avec les syndicats, ce n'est pas toujours facile, je dois vous l'avouer. Ce n'est pas toujours facile et, parfois, on sort de ces réunions et personne n'est content! Quand tout le monde est content, la plupart du temps, c'est le ministre des Finances qui ne l'est pas! Ce qui est important, c'est qu'on arrive à échanger, qu'on arrive à parler, qu'on arrive à essayer de trouver des solutions aux problèmes qui se posent et que nous ayons quelque chose en commun devant nous, qui est l'intérêt de notre pays pour que celui-ci puisse continuer d'avancer. Le Luxembourg est un pays qui connaît aujourd'hui une croissance économique forte, et je pense que le secret de cette croissance économique, c'est aussi cette paix sociale que nous arrivons à instaurer avec un ministre du Travail qui ne chôme pas, qui prend son temps pour discuter avec les uns et les autres, et essayer de trouver ce que nous appelons des accords tripartites, où chacun arrive à prendre ses responsabilités.

Je ne suis pas venu ici pour parler uniquement du passé, même si on célèbre un anniversaire, mais aussi pour parler du futur. Je pense qu'un anniversaire, le centenaire, est un moment propice pour parler de l'avenir, de ce qui va se passer dans l'avenir. Alors, le changement climatique – permettez-moi de le dire, Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire général – mobilise aujourd'hui nettement plus de jeunes que le problème de l'emploi. Aujourd'hui, il y a plus de jeunes dans les capitales européennes qui sont prêts à

faire des manifestations sur le futur climatique que sur l'avenir du monde du travail. Donc c'est un sujet qui est important. J'ai écouté, tout à l'heure, mon collègue Emmanuel Macron qui en a parlé, et je pense qu'on doit continuer dans ce sens. L'évolution démographique, le changement climatique, les migrations et le changement dans l'organisation du travail vont concerner toutes nos sociétés. Toutes les organisations, tous les travailleurs et toutes les entreprises. La demande va changer pour certains emplois, d'autres vont disparaître, et vous m'avez cité tout à l'heure, Monsieur le Président, beaucoup d'emplois ne ressembleront plus demain à ce qu'ils sont aujourd'hui, ne seront en fait plus les mêmes. Je soutiens entièrement ce qu'a dit le Directeur général, M. Ryder, à savoir que le dialogue social était, est et restera la clé pour façonner justement l'avenir du travail. Aussi faut-il le renforcer et l'améliorer afin de s'adapter au monde en mutation. Alors, quels sont les changements structurels à venir? L'économie numérique, l'innovation, l'intelligence artificielle, la robotisation et l'impression en 3D, parmi d'autres avancées technologiques, entraîneront des changements structurels dans l'industrie et le marché du travail, puis redéfiniront aussi les types d'emplois de nos économies. Cela apporte également sa dose d'appréhension, de craintes de la part des citoyens, et cela à un niveau très large. Ce matin, j'avais une réunion pas loin de chez vous à l'Union internationale des télécommunications (UIT), où j'ai discuté avec le Secrétaire général Zhao, qui m'a expliqué les liens qui sont importants avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et donc avec la santé, avec les télécommunications, avec le travail. Ensemble, nous avons un défi commun à relever, qu'il s'agisse des répercussions par rapport au travail, ou des questions et des doutes que l'on peut avoir par rapport à la santé. On ne peut pas avoir une évolution où toutes les questions restent ouvertes. Nous devons nous mettre autour d'une table tous ensemble pour trouver les réponses aux questions qui se posent aujourd'hui. Les révolutions industrielles précédentes nous ont justement montré que l'évolution technologique a apporté, après une phase d'adaptation, des améliorations dans la qualité de l'emploi sans nécessairement provoquer une perte globale de postes. Les développements en cours peuvent donc offrir la possibilité de créer des emplois de qualité.

C'est pourquoi je pense que le progrès technologique ne doit pas nécessairement faire peur au monde du travail. Au contraire, je suis d'avis que lorsqu'il est accompagné, lorsqu'il est canalisé par une politique responsable et lucide, il a le potentiel, dans les années qui viennent, d'améliorer considérablement les conditions de travail, de diminuer la part des tâches pénibles et répétitives dans notre quotidien et, surtout, de rééquilibrer de manière résolument favorable la relation entre vie professionnelle et vie familiale. Oui, c'est un sujet qui tient à cœur à mon gouvernement. Je dois vous dire qu'il faut arrêter de penser que la vie familiale ou la vie professionnelle sont des choix et que c'est l'une ou l'autre. Aujourd'hui, on ne peut plus dire à quelqu'un: «Tu dois arrêter de travailler si tu veux avoir une famille.» Moi-même, Monsieur le Président – et ce n'est pas prévu dans mon texte, mais j'ai envie de le dire –, j'ai été avocat pendant onze ans. J'ai aussi été élu municipal, donc je célébrais les mariages, quand tout allait bien. En tant qu'avocat, j'organisais également le service après-vente des mariages! Et je peux vous dire que le plus faible, lors du divorce, c'est la plupart du temps celui qui n'a pas travaillé; celui qui a fait le choix de s'occuper des enfants qui, à la limite, doit aller mendier pour avoir une pension alimentaire puisqu'il a fait le choix de s'occuper de sa famille. Je trouve qu'il est triste qu'en 2019 certains prônent encore ce modèle où un des deux doit rester à la maison, et de faire comme s'il n'avait pas le choix, que ce soit en fait un choix imposé par la politique. Nous devons tout faire pour laisser la possibilité aux gens de passer du temps en famille, mais aussi de ne pas rompre le lien qu'ils peuvent avoir avec le monde du travail. Notre gouvernement a par exemple favorisé le congé parental, et je suis très fier qu'aujourd'hui le congé parental ait presque doublé de durée en ce qui concerne les pères qui ont décidé de prendre du temps pour s'occuper de leurs enfants. Si je continue, nous avons également décidé d'assurer la gratuité des structures d'accueil pour les enfants, pour avoir cette mixité sociale qui est pour nous si importante, et pour que ce ne soit pas seulement les enfants des uns ou des autres qui puissent être gardés, mais plutôt les enfants de tous. Et pour provoquer encore les uns ou les autres par rapport aux décisions que nous avons prises, les transports publics seront gratuits

à partir de l'année prochaine. Donc, si vous venez au Luxembourg, ne cherchez pas la caisse pour acheter vos tickets! Tout cela fait qu'on a envie de travailler, qu'on n'a pas de raison de se dire: «je ne peux pas me le permettre», car même un abonnement aux transports peut être une dépense importante pour l'un ou pour l'autre.

Donc, pour ce qui est du Grand-Duché du Luxembourg, je suis très content que notre gouvernement ait mené un processus de réflexion participative sur l'avenir de notre modèle économique et social. Lancée en janvier 2016, la première phase de ce processus participatif a débouché sur un premier document stratégique présenté en septembre 2016 aux partenaires sociaux. Le ministère du Travail a été chargé de coordonner la discussion avec les partenaires sociaux sur le volet «travail, emploi et questions sociales», et une des conclusions de ces discussions a été qu'il fallait opter pour cette approche – que vous avez citée Monsieur le Président – consistant à placer l'humain au cœur de la stratégie numérique. Si le changement numérique est inévitable, il doit être accompagné de politiques qui aident à le façonner pour qu'il soit au service du progrès humain et de la cohésion sociale. Ainsi, l'action de notre gouvernement ne s'est pas limitée à la discussion et à la réflexion, mais des actions concrètes ont été menées, notamment dans le domaine de la formation pour accompagner le changement technologique par l'investissement dans les compétences des femmes et des hommes.

Dans ce contexte d'investissement dans le potentiel humain, un projet pilote a été lancé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, qui est d'ailleurs encore en cours d'exécution. Ce projet accompagne et soutient financièrement une dizaine d'entreprises ainsi que leur personnel, confrontés à un changement radical de l'organisation du travail suite à l'introduction de nouvelles technologies, en tablant sur des formations de reconversion permettant de maintenir les salariés dont l'emploi était menacé. Ce projet pilote, appelé Luxembourg Digital Skills Bridge, a été honoré par le *Financial Times* et Google comme étant l'un des 100 meilleurs projets européens dans le cadre de la digitalisation. Le Luxembourg compte aujourd'hui parmi les pays où l'économie numérique est la plus avancée. Je dois vous dire que les défis liés à l'impact de l'économie numérique sur l'emploi sont bien évidemment énormes, et nous avons d'ailleurs créé un ministère de la Digitalisation. C'est un ministère qui travaille avec les autres, qui est le facilitateur permettant de rompre avec la mentalité du silo, très répandue dans ce domaine. On se disait: «Ça c'est mon domaine!», alors qu'aujourd'hui, au niveau du digital, si on pense encore en termes de murs, c'est qu'on n'a rien compris à toute cette situation. Nous avons au Luxembourg, comme dans d'autres pays en Europe, une demande de compétences dans le domaine du numérique. Il s'agit d'un défi pour nos systèmes éducatifs, et si nous créons des nouveaux métiers, il faut des formateurs et des formations qui répondent à ces métiers, et de nombreuses formations doivent aussi s'adapter. Encore une fois, on ne peut pas réduire la transformation numérique à ses aspects économiques et techniques, mais on doit y inclure également les aspects liés au monde du travail. Je souhaite souligner ici que l'avenir du travail ne dépend pas uniquement du changement technologique, mais également du changement social et des aspirations de la société.

Le gouvernement, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, a continué à œuvrer pour cette égalité entre hommes et femmes, à travers le congé parental, à travers l'écart de salaire que nous avons réduit, à travers la lutte contre le harcèlement et les nouvelles formes de violence dans le monde du travail, où une nouvelle loi est en phase d'élaboration à l'initiative du ministère du Travail. Mon gouvernement s'est engagé aussi à poursuivre des réformes au niveau des politiques de l'emploi, du développement des compétences, comme une adaptation du droit du travail qui ne doit pas voir son rôle protecteur diminuer, mais qui, dans un contexte de sécurisation, doit accompagner la mobilité qui caractérisera de plus en plus l'économie de demain. Mon pays travaille en outre avec l'OIT sur des projets concrets dans le domaine de la coopération et du développement et, croyez-moi, une politique de coopération n'est pas la politique la plus appréciée dans votre propre pays. Chaque fois qu'on parle de politique de coopération, on a toujours droit à la réflexion: «Vous ne croyez pas

qu'il faudrait d'abord faire chez nous au lieu de faire chez les autres?» Je suis fier que, sous notre gouvernement, Cher Daniel, nous soyons toujours un des rares pays au niveau mondial à garder 1 pour cent pour la coopération, 1 pour cent qui est investi dans des zones où les perspectives d'avenir ne sont pas les mêmes que chez nous. Et croyez-moi, lors du dernier sommet international auquel j'ai assisté, où je devais expliquer pourquoi je voulais investir plus dans les gens que dans les armes, j'étais convaincu de ce que je disais. Car j'ai visité le Niger, j'ai visité l'Ethiopie, et j'ai vu, dans ces projets qu'on arrive à faire grâce à la coopération, un espoir, un futur, une envie de faire quelque chose, et il me semble que c'est le meilleur antidote contre le fanatisme, contre l'extrémisme, contre la violence, contre la guerre: donner à des jeunes gens un espoir, un futur et une envie de faire quelque chose.

Notre pays a une nouvelle stratégie générale de coopération qui a été signée en 2018 et qui est axée sur les droits de l'homme, donnant la priorité au secteur de la santé, du travail décent des jeunes et de la protection sociale. En ce qui concerne justement le travail décent pour les jeunes, fin 2017, le Luxembourg s'est engagé à soutenir cette nouvelle initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes à hauteur de 2 millions d'euros. Cette initiative présente de nombreux points de convergence avec les priorités de la coopération de notre pays. Le renforcement des jeunes dans l'économie rurale, l'apprentissage de qualité, les compétences numériques sont des thématiques qui nous concernent. Je voudrais encore dire quelques mots, Monsieur le Président, sur le rôle moteur que mon pays compte jouer en ce qui concerne le développement de la dimension sociale de l'Union européenne (UE). L'économie luxembourgeoise est pleinement intégrée dans le marché unique européen, marché unique qui constitue un des piliers de la prospérité de mon pays. Or un marché qui se veut unique a besoin de normes sociales communes. Se présente alors schématiquement un choix entre deux dynamiques: soit une course vers le bas, soit une convergence progressive vers le haut, qui tient cependant compte des spécificités des économies nationales et qui ne laisse personne sur le tapis. Pour moi, cette convergence vers le haut est nécessaire pour compléter le marché intérieur de l'Union européenne. Et mon pays sait ce qu'est l'UE. Et moi-même, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, je sais ce qu'est l'Union européenne. Depuis 1957, c'est un projet de paix. Comme beaucoup de nos concitoyens, je regrette – nous sommes à 28 aujourd'hui, nous serons à 27 demain –, je regrette le choix des Britanniques. Je le respecte, mais je le regrette. Cependant, depuis 1957, nous vivons en paix et nous avons oublié ce que nous a apporté l'Union européenne au quotidien, car la plupart des choses, on pense qu'elles sont acquises. On pense que c'est normal aujourd'hui de pouvoir se déplacer sans visa, sans assurance-maladie. De ne pas se poser de questions dans la plupart des pays, d'avoir une monnaie unique, d'avoir des libertés. Alors que sur notre propre continent, n'oublions pas qu'avant 1957 quelques années auparavant, l'Allemagne et la France se faisaient la guerre et l'Europe était divisée en deux. Quand je parle de l'Allemagne et de la France, tout le monde se faisait la guerre, les uns contre les autres. Nous avons grandi en paix. Je n'ai jamais connu la guerre. J'ai étudié en France, j'ai étudié en Grèce, je ne me suis jamais posé de questions sur l'équivalence de mes diplômes. Beaucoup de nos jeunes compatriotes et concitoyens ont oublié ce qu'est l'Europe. Parfois je me demande si ce ne serait pas utile – je le dis par provocation, je ne veux pas qu'on le fasse – de s'imaginer un jour sans l'Union européenne. Aujourd'hui, quand je me balade dans l'Union européenne, je n'éteins plus mon téléphone, alors que, lors de mes premiers voyages, je me rappelle, ma facture de téléphone à mon retour était plus lourde que celle de tout mon séjour! Le roaming n'existant plus aujourd'hui, je ne me pose plus ces questions. Et c'est grâce à l'Europe! Alors je pense que les dernières élections européennes – et je suis content que les forces démocratiques restent majoritaires dans l'Union européenne – témoignent de la volonté de maintenir cette paix. Quand je vois encore nos amis maliens, nous devons être conscients de la chance que nous avons de vivre en paix, alors qu'à la frontière de notre Union européenne, même en Ukraine, les gens se posent des questions sur leur sécurité, sur leur lendemain.

Cette Union européenne a aussi apporté énormément de points positifs pour nous. Je pense surtout à la révision de la directive concernant le détachement des travailleurs, qui a

permis de consacrer le principe d'un même salaire pour le même travail au même endroit, à la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, qui a permis d'imposer des normes minimales en matière de congé parental, en matière de maternité et de paternité. Je pense aussi au socle des droits sociaux qui doit cependant encore être mis en musique par une prochaine Commission européenne. Or toute réglementation, toute norme est caduque si on ne se donne pas les moyens de l'appliquer, de la mettre en œuvre et d'imposer des sanctions au cas où ce ne serait pas fait. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une coordination et une coopération renforcées des services d'inspection et des autorités du travail des divers Etats Membres.

Je voudrais conclure en félicitant la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui était coprésidée par mon collègue suédois, Stefan Löfven, et par le Président de l'Afrique du Sud, M. Ramaphosa, et qui comprenait 25 autres membres éminents. Son rapport décrit en fait les défis liés aux nouvelles technologies, au changement climatique, à la démographie et plaide pour une réponse collective à l'échelle mondiale face aux bouleversements que ces défis provoquent dans le monde du travail.

Pourquoi je dis cela et je commence par cela? Mon pays était une forteresse, Monsieur le Président. Par le traité de Londres, nous avons retiré les murs, et c'est le fait d'avoir retiré les murs qui a fait le succès de mon pays. Alors, quand certains pensent qu'en Europe, nous devons ériger des murs, je suis très fier que le dernier mur qui existait, et qui séparait l'Europe par le rideau de fer, ait pu être enlevé. Aujourd'hui ceux qui pensent qu'une réponse nationale permettra de résoudre les problèmes européens ou ceux qui dépassent les frontières nationales jettent de la poudre aux yeux, essaient uniquement de plaire aux électeurs et d'obtenir leurs suffrages avec des solutions qui ne sont peut-être même pas réalisables.

Ce rapport rappelle le rôle unique que l'OIT doit jouer dans l'élaboration de la mise en œuvre d'un programme centré sur l'humain au sein du système international et demande à l'Organisation de donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations qu'il contient. Nous sommes ici pour réaffirmer la mission de justice sociale de l'OIT, et je souhaite vivement que la déclaration finale adoptée par notre Conférence ait une valeur comparable à celle des textes adoptés à d'autres moments charnières de l'histoire de notre Organisation. Il s'agit d'une occasion historique unique de renforcer les principes fondamentaux, les objectifs stratégiques et le rôle normatif de l'OIT, et de consacrer une nouvelle fois la valeur du tripartisme et du dialogue social, tout en regardant vers le futur. Nous devons tous soutenir notre Organisation dans son rôle de boussole à caractère tripartite, afin de promouvoir les droits du travail, de favoriser la création d'emplois décents, d'améliorer la protection sociale et de renforcer le dialogue social pour résoudre les problèmes liés au monde du travail. Je remercie toutes celles et tous ceux qui sont restés jusqu'à la fin de mon intervention et ont bien voulu m'écouter, mais n'oublions jamais qu'il n'y a pas de justice sociale sans paix, et qu'il n'y aura jamais de paix sans justice sociale.

Allocutions de Leurs Excellences

MM. Nicola Selva et Michele Muratori, Capitaines-régents de la République de Saint-Marin

M. Selva

Capitaine-régent de la République de Saint-Marin
(*original italien*)

Les capitaines-régents sont heureux de participer aujourd'hui aux célébrations solennelles du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Nous nous félicitons vivement de la bonne préparation de ces célébrations, qui se déroulent en la présence des plus hauts représentants institutionnels des gouvernements, des entreprises et des travailleurs.

Le progrès économique et social de la République de Saint-Marin est directement lié à l'histoire de l'OIT. Le développement de la justice sociale dans notre pays est, en effet, étroitement associé à ce que l'Organisation a accompli au cours de sa longue existence. Ses réalisations marquantes ont eu un impact décisif et concret sur les sociétés contemporaines, plaçant l'OIT à l'avant-garde de l'action mondiale en faveur de la paix et de la prospérité.

L'autorité de l'Organisation découle non seulement de sa longue histoire, mais aussi de sa structure tripartite unique et efficace et de la perspicacité de ceux qui l'ont créée voilà cent ans. Cette clairvoyance est démontrée par les thèmes que nous abordons dans le cadre de notre Conférence et qui demeurent au centre des préoccupations à l'échelon national comme au niveau international.

Le sujet choisi pour cette importante session de la Conférence internationale du Travail, «Travailler pour un avenir meilleur», à la suite du rapport établi par la Commission mondiale sur l'avenir du travail, est des plus opportuns.

Les objectifs poursuivis ces dernières décennies n'ont pas empêché que le monde dans lequel nous vivons soit encore marqué par l'injustice et la violence. Nous savons que de graves violations des droits de l'homme continuent d'être perpétrées sous une forme ou une autre et que les disparités économiques minent la paix sociale dans nos pays, avec d'inévitables répercussions qui sont difficiles à gérer et à contrôler.

La République de Saint-Marin soutient fermement le multilatéralisme et le dialogue, principal instrument pour réaliser la paix et instaurer des relations internationales fructueuses. Nous partageons largement les vues exprimées jusqu'à présent par d'illustres intervenants, considérant, en particulier, que l'avenir du travail demeure un thème central du débat qui mène nos sociétés vers ce noble objectif.

Dans l'un de ses discours, S. S. le Pape François a dit à propos du travail: «Tous ceux qui ont des responsabilités dans les domaines politique et administratif se doivent d'œuvrer au bien commun avec humilité et patience, en cherchant à renforcer les liens entre les personnes et les institutions, afin que la solidité de leur imbrication et la pluralité de leurs voix donnent naissance à une véritable démocratie et permettent de trouver l'amorce d'une solution aux problèmes que nul ne peut prétendre résoudre seul du fait de leur complexité.»

Nous souscrivons à ces paroles de portée universelle en faveur du dialogue, en particulier en ce qui concerne le monde du travail. Notre Conférence offre une occasion unique d'encourager ce dialogue, qui constitue la première étape vers l'exercice de nos responsabilités en tant que représentants des partenaires sociaux dans nos pays.

M. Muratori

Capitaine-régent de la République de Saint-Marin

(original italien)

C'est précisément de la confrontation d'idées et du dialogue qu'est né le document intitulé *San Marino, imprese e lavoro alla sfida dei nuovi scenari macroeconomici* (Saint-Marin, entreprises et travail face au défi des nouveaux scénarios macroéconomiques). Il est le fruit de l'engagement du groupe de travail composé de représentants du gouvernement, des travailleurs et des entrepreneurs de Saint-Marin. Evaluation commune du chemin parcouru jusqu'à présent et instantané de la situation macroéconomique, ce document doit permettre de déterminer la voie qu'empruntera l'économie de notre pays.

D'autres formes de discussion et de dialogue résultent de la structure institutionnelle de la République de Saint-Marin: la Commission du travail, organe tripartite présidé par le ministre du Travail, tient des consultations permanentes au sujet de la planification des politiques du travail et de la formation au niveau national. Une de ses tâches primordiales est de promouvoir la formation et la reconversion des travailleurs. Elle réalise aussi une

étude de marché annuelle destinée à répertorier les compétences disponibles, à les comparer aux besoins des entreprises et à identifier les perspectives de développement et de croissance du pays. La formation et l'apprentissage continu sont au cœur des efforts que Saint-Marin déploie afin d'élargir les possibilités qui s'offrent aux travailleurs et d'améliorer leur bien-être. Dans le même temps, il importe de rapprocher les institutions des citoyens et, en particulier des groupes les plus vulnérables, en tirant parti des moyens technologiques modernes dont nous disposons. C'est dans ce contexte que s'inscrit le lancement du portail en ligne, qui vise à encourager l'adéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et à rationaliser procédures et formalités afin que ceux qui en ont le plus besoin trouvent un emploi qui leur convient aussi rapidement que possible.

En outre, en novembre 2018, un nouveau bureau consacré aux politiques actives du travail a été créé en vue de rapprocher les chômeurs du monde du travail et de revitaliser les institutions du marché du travail. Le bureau fournit des services d'appui aux travailleurs qui reçoivent des informations, des conseils, des formations et des possibilités de prendre contact avec les entreprises, que ce soit pour donner forme à un projet industriel clair et réaliste, pour acquérir des outils adaptés à la recherche active d'emploi ou pour améliorer leur employabilité.

En ce sens, le travail est ce qui permet à l'individu de se réaliser dans la société, faisant contrepoids à l'isolement social. Le travail, lorsqu'il est réglementé et garanti par des droits et des devoirs internationalement reconnus, implique justice sociale, inclusion et développement personnel. Nous pensons en effet qu'un marché du travail fonctionnel doit être inclusif et capable de prévenir et d'éviter le chômage de longue durée et l'exacerbation des inégalités. C'est pourquoi nous avons prêté une attention particulière aux incitations destinées aux groupes défavorisés, à savoir les femmes et les plus de 50 ans, en proposant des solutions sur mesure et des régimes flexibles à ceux qui en ont le plus besoin.

L'avenir du travail doit nécessairement passer par un souci accru et renouvelé du dialogue et de l'échange de vues afin de définir des principes communs consacrés par les conventions que cette Organisation a si activement élaborées ces cent dernières années. La pérennité de nos systèmes est fortement liée à la reconnaissance de certains droits inaliénables, que nous devons pouvoir adapter à un monde en constante évolution. A cet égard, c'est avec une sincère satisfaction que Saint-Marin a déposé l'instrument d'adhésion à la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. Il s'agit peut-être d'un petit pas, mais le cap est fermement maintenu: une protection toujours plus grande de la dignité humaine.

La République de Saint-Marin considérera toujours l'Organisation dont nous célébrons aujourd'hui le centenaire comme une garantie de progrès social et économique. Saint-Marin est fier d'être Membre de l'OIT. Il ne manquera pas à l'avenir de lui apporter son soutien et de mettre son expérience à sa disposition, en vue de dégager une voie commune visant à promouvoir la paix, le dialogue social, ainsi que la protection des droits et des principes fondamentaux. La Régence souhaite, à tous les participants, plein succès dans leurs travaux.

**Allocution de Son Excellence
M^{me} Theresa May,
Première ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord**

M^{me} May
Première ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*original anglais*)

Nous célébrons cette année le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Née au sortir de l'effusion de sang de la première guerre mondiale, l'OIT s'emploie résolument à construire un avenir meilleur, motivée par un objectif à la fois simple et primordial: mettre un terme à l'injustice, à la misère et aux privations sur les lieux de travail du monde entier.

L'OIT peut aujourd'hui s'enorgueillir de ce qu'elle a accompli un siècle durant via une coopération inlassable avec les employeurs, les syndicats et les gouvernements: les lieux de travail sont désormais plus sûrs, les conditions de travail plus équitables et les salaires plus élevés. Cent ans de progrès continu, cent ans au cours desquels ont été jetés les fondements sur lesquels nous nous appuyons en ce jour, alors que nous sommes réunis à Genève pour réfléchir à l'avenir du travail et faire en sorte que chacun y trouve sa place. Nous savons en effet que les avancées technologiques et les évolutions culturelles sont déjà en train de révolutionner le monde du travail. Il est donc crucial de définir comment nous allons réagir, anticiper les innovations futures et nous y préparer: nous pourrions ainsi faire en sorte que cette révolution ne soit pas seulement porteuse de changements mais aussi source de bienfaits, et que ces bienfaits ne soient pas accaparés par quelques privilégiés mais partagés par chacun de nous.

Nous savons déjà que la mondialisation a été pour beaucoup synonyme de prospérité mais que, faute d'assurer le partage collectif des bienfaits qui l'accompagnent, des communautés entières se sont senties abandonnées. Nous vivons désormais dans un monde où les notions d'«employeur» et de «travailleur» n'ont plus la même acception, ce qui peut s'avérer positif dans le sens où ce changement s'accompagne d'une amélioration des conditions de travail, d'une plus grande souplesse, d'une indépendance accrue et d'une hausse des salaires, mais pour autant – condition impérative – que les réglementations suivent le rythme de la mutation rapide que connaît le monde du travail. C'est la raison pour laquelle l'une de mes premières initiatives en tant que Première ministre a consisté à charger un organisme indépendant d'évaluer les pratiques en vigueur en matière d'emploi au sein de notre économie moderne. C'est à partir des conclusions obtenues que nous mettons en œuvre, depuis une vingtaine d'années, les plus grandes avancées jamais réalisées en faveur des droits des travailleurs du Royaume-Uni: nous veillons notamment à rémunérer le personnel intérimaire au même niveau que le personnel permanent et à faire mieux respecter la réglementation relative aux congés payés et aux indemnités de maladie; à cette fin, nous avons d'ailleurs quadruplé le montant des amendes les plus lourdes infligées aux employeurs qui ne jouent pas le jeu.

Il incombe également au gouvernement de s'assurer que le marché du travail est véritablement ouvert à tous, y compris aux personnes handicapées, à celles qui élèvent des enfants ou assument la fonction d'aïdant. C'est une condition sine qua non si l'on veut que tous les salariés soient en mesure de réaliser leur potentiel et tous les employeurs de puiser dans un vivier de talents aussi large que possible. Je suis donc fière d'avoir contribué à introduire dans la législation britannique les changements nécessaires pour que tous les salariés puissent aménager avec souplesse leur vie professionnelle, et d'avoir également institué le congé parental partagé et rémunéré au Royaume-Uni; mais il faut encore aller plus loin dans cette voie, et prendre notamment les dispositions nécessaires pour que les deux

parents aient le loisir de consacrer du temps à leur enfant. En matière familiale, je tiens à ce que le principe du partage des responsabilités entre les parents soit posé dès le départ et qu'il se concrétise.

Forger l'avenir du travail, c'est aussi investir dès aujourd'hui dans les compétences nécessaires aux emplois de demain. L'Angleterre a créé des millions de postes d'apprentissage de qualité pour les jeunes récemment sortis du système scolaire et procède actuellement à la mise en place de nouvelles filières techniques très pointues pour les jeunes. Lorsque j'examine l'éventail des possibilités qui s'offrent à nous – possibilités que nous pourrions pleinement exploiter grâce à l'amélioration des formations, à la modification de la réglementation et à l'évolution des mentalités –, il me semble que rarement perspective aussi prometteuse ne s'est présentée, et je ne peux que souhaiter l'avènement d'un monde où chacun pourra tirer parti des promesses dont le travail de demain est porteur.

Pour qu'un tel vœu puisse se réaliser, ce ne sont pas seulement les employeurs honnêtes, les entreprises qui respectent les règles et s'acquittent de leurs obligations qui doivent mobiliser notre attention, mais aussi ce vestige du passé qui est encore beaucoup trop présent dans le monde actuel et qu'il faudra proscrire dans le monde de demain: je veux parler de l'esclavage moderne.

Cela fait plus d'un siècle que les gouvernements de tous les pays ont relégué l'esclavage dans les livres d'histoire. Ce fléau, qui devrait donc avoir totalement disparu aujourd'hui, est toujours une réalité quotidienne pour plus de 40 millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde. Tel est le cas d'Joba à qui l'on fait miroiter la promesse d'un travail décent et qui arrive en Grande-Bretagne où il travaillera gratuitement comme domestique pendant neuf ans, sans avoir le droit de sortir ni de rencontrer qui que ce soit. Tel est le cas d'Olive, jeune Chinoise, qui se laisse convaincre de travailler dans un restaurant londonien pour rembourser les dettes de jeu de son mari et que l'on force ensuite à se prostituer. Prête à se suicider après des années de viol quotidien, elle apprend que ses parents seront assassinés si elle passe à l'acte. Tel est encore le cas d'Harry, né et élevé en Grande-Bretagne, toujours fier d'avoir un emploi. Victime de problèmes psychiques, il se retrouve à la rue, où le repère une bande de malfaiteurs qui lui propose travail, nourriture et logement: il se retrouve finalement dans la promiscuité d'une caravane humide et bondée, à travailler seize heures par jour comme un forçat. Lorsque, affaibli et mal nourri, il demande son salaire, il ne reçoit que des coups. Son martyre ne s'arrête pas là: il est vendu à un autre gang – oui, je dis bien vendu pour 3 000 livres sterling, et c'est dans la Grande-Bretagne d'aujourd'hui qu'a lieu la transaction.

Ce sont là trois exemples parmi des millions d'autres. L'esclavage moderne est effectivement un phénomène d'une ampleur effrayante. Le Royaume-Uni est une démocratie libérale avancée, à l'avant-garde de la lutte contre ce type d'exploitation. Or, si nous devions libérer ce soir toutes les victimes d'une forme d'esclavage ou d'une autre pour les inviter à témoigner devant nous, je pense qu'elles feraient non seulement salle comble, mais rempliraient en outre une salle sept fois plus grande. Pour pouvoir héberger l'ensemble des victimes recensées dans le monde, il nous faudrait une ville 200 fois plus vaste que Genève. L'esclavage moderne a véritablement l'allure d'une épidémie mondiale. Il est tapi dans nos villes, nos champs et nos usines, au vu et au su de tous, et touche toutes les dimensions de notre existence – les vêtements que nous portons, la nourriture que nous consommons, les services que nous payons. Pourtant, pendant de nombreuses années, il n'a guère attiré l'attention ni provoqué l'indignation, permettant aux marchands de misère de poursuivre tranquillement leur besogne, et permettant à chacun de nous de détourner le regard, tout en tirant avantage du travail forcé de cette sous-catégorie grandissante de travailleurs.

Pendant toute ma mandature, d'abord en qualité de secrétaire d'Etat à l'Intérieur puis de Première ministre, je n'ai cessé de lutter: pour faire bouger les lignes; pour que la question de l'esclavage moderne soit résolument inscrite au nombre des priorités nationales et

internationales; pour empêcher que des hommes, des femmes et des enfants ne tombent dans le piège et libérer celles et ceux qui l'étaient déjà; pour poursuivre sans relâche, appréhender et remettre aux mains de la justice les coupables – qui ne sont que des barbares. Nous avons accompli des progrès notables au cours des neuf dernières années et bénéficions d'un crédit important auprès de l'opinion internationale. Plus de 90 gouvernements ont désormais répondu à l'appel à l'action, que j'ai lancé en 2017 pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des personnes. Cela dit, il nous reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Alors que je m'appête à quitter mon poste de Première ministre, je crois qu'il est plus important que jamais non seulement de poursuivre la lutte contre l'esclavage moderne, mais de l'accélérer, de nous remettre à l'ouvrage en joignant l'acte le geste à la parole et de ne pas ménager nos efforts pour atteindre l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies, à savoir: faire cesser ce crime odieux, cette exaction d'ici à 2030, car l'esclavage moderne est tout bonnement immoral. Aucun dirigeant digne de ce nom ne peut détourner le regard alors que des hommes, des femmes et des enfants sont détenus contre leur gré, forcés de travailler pour un salaire dérisoire ou sans le moindre salaire, et systématiquement battus, violés et torturés. Tous ceux d'entre nous qui peuvent faire entendre leur voix et disposent de la tribune nécessaire ont le devoir, le devoir moral, de s'exprimer haut et fort en leur nom.

Les personnes prises au piège de l'esclavage ne sont pas les seules victimes de ce dernier. Les bandes organisées, les passeurs, les agresseurs d'enfants qui s'emparent des proies que leur livrent la pauvreté, le désespoir et la vulnérabilité sont des scélérats, et l'argent qu'ils tirent du travail forcé sert à son tour à alimenter et financer la criminalité – crime organisé, trafic de drogue et même terrorisme. Partout dans le monde, les profits tirés de l'esclavage moderne détruisent des vies et des communautés dans une cruelle indifférence rappelant peu ou prou celle qui entourait la traite des esclaves. Nous tenons là l'une des principales causes de l'immigration illégale et dangereuse, avec tous les risques encourus pour les migrants, et les problèmes qui en découlent pour les pays.

Il faut savoir en outre qu'une telle situation a un coût économique élevé, bien que l'évocation en ces termes d'une tragédie humaine à l'échelle planétaire puisse passer pour de la froideur. Le préambule du traité fondateur de l'OIT nous rappelle que «la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays». Il en va de même pour les entreprises. Comment un chef d'entreprise honnête et soucieux d'éthique peut-il jouer le jeu de la concurrence et l'emporter lorsqu'il est pris de court par des tricheurs qui exploitent les faibles et ignorent superbement les réglementations qui nous protègent tous ? Selon les estimations de l'OIT, le montant des profits illégaux générés chaque année par le travail forcé s'élèverait à 150 milliards de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.), soit 250 000 dollars E.-U. par minute. C'est à des femmes et des hommes d'affaires honnêtes et scrupuleux que tout cet argent, jusqu'au dernier centime, devrait revenir. N'oublions pas du reste que les profits des organisations criminelles échappent presque systématiquement à l'impôt et que cette évasion fiscale se traduit par une perte sèche pour l'Etat, les services publics, nos écoles et nos hôpitaux.

Ainsi, d'une manière ou d'une autre, l'esclavage moderne nuit à chacun de nous, et il nous incombe à tous de contribuer à son éradication, c'est-à-dire de s'attaquer non seulement aux symptômes, mais aussi aux causes profondes; car si la responsabilité incombe *in fine* à ceux qui s'y adonnent, l'esclavage moderne ne fonctionne pas en vase clos et ne peut exister que si certaines conditions sont réunies. Il faut tout d'abord que la pauvreté et le manque d'opportunités engendrent la fragilité et le désespoir que des personnes malveillantes pourront exploiter par la suite. Le Royaume-Uni s'est donc résolument engagé à bâtir une économie forte et à faire en sorte que chaque citoyen ait sa part des bienfaits qui en résultent, ainsi qu'à lutter contre les injustices criantes qui, aujourd'hui encore, condamnent tant de personnes à l'impuissance. En dehors de nos frontières, nous tenons à continuer d'honorer

l'obligation légale qui consiste à consacrer 0,7 pour cent de notre revenu national brut à l'aide publique au développement. Il faut savoir que cette aide est précieuse et joue même un rôle capital: en effet, en permettant la scolarisation durable des enfants, en contribuant à la promotion d'emplois sûrs, en luttant contre les maladies, sources de pauvreté et de détresse, c'est bien aux causes mêmes de l'esclavage moderne qu'elle s'attaque.

Il importe, toutefois, que la lutte que nous menons contre l'esclavage moderne ne soit pas simplement et exclusivement axée sur «l'offre», car la demande est tout aussi importante. L'esclavage moderne continuera d'entacher notre conscience tant que nous serons assez nombreux à feindre l'ignorance en échange de profits plus élevés ou de biens et services moins onéreux. Il faut que les entreprises de toutes catégories s'assurent de manière plus rigoureuse qu'elles ne recourent pas, même par inadvertance, au travail forcé, que ce soit au sein de leur main-d'œuvre ou au niveau de leurs chaînes d'approvisionnement. Je tiens à cet égard à leur prêter mon concours, et c'est la raison pour laquelle, à la veille de la Journée mondiale contre le travail des enfants, je peux vous annoncer que le Royaume-Uni va financer un programme de 10 millions de livres sterling pour lutter contre l'exploitation des garçons et des filles dans les industries agricoles africaines, qui sont en plein essor. En établissant une base de données fiables et en élaborant de nouvelles stratégies d'intervention, nous pourrions éviter que des enfants ne soient amenés à effectuer des travaux dangereux, protéger les jeunes et maintenir le respect de l'éthique concernant les sources et les chaînes d'approvisionnement.

Les entreprises doivent, elles aussi, prendre leurs responsabilités, et la classe politique ne devrait pas hésiter à intervenir si elle constate leur négligence en la matière. Au Royaume-Uni, la Modern Slavery Act (loi sur l'esclavage moderne) de 2015 innove en imposant aux grandes firmes l'obligation de déclarer les mesures prises pour mettre fin aux abus dans leurs chaînes d'approvisionnement. Je tiens à ce que nous allions encore plus loin en renforçant et en améliorant les déclarations de transparence que nous exigeons des grandes entreprises, et en étendant la loi au secteur public, dont le pouvoir d'achat est conséquent. Le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont décidé l'an dernier de mobiliser le pouvoir d'achat cumulé de leurs secteurs publics respectifs, soit plus de 600 milliards de dollars E.-U. par an, pour exiger des normes éthiques plus strictes dans leurs chaînes d'approvisionnement et combattre l'esclavage moderne. J'aimerais vraiment que nous fassions école.

Le Royaume-Uni s'emploie déjà à concrétiser ses engagements. Nous expérimentons notamment un programme novateur visant à promouvoir des pratiques de recrutement responsables sur certains segments des chaînes d'approvisionnement du secteur public transitant par l'Asie. Plus il y aura de nations et d'organisations pour adopter cette ligne de conduite, et plus les résultats seront au rendez-vous. Le pouvoir d'achat combiné de tous les gouvernements et de toutes les organisations représentés ici pourrait être un levier sans précédent pour améliorer les normes.

N'oublions pas que le mot de la fin n'appartient ni à l'entreprise ni au gouvernement, mais bien au consommateur. C'est lui qui décide *in fine* du sort heureux ou malheureux des entreprises. Dès lors que nous serons suffisamment nombreux à boycotter les entreprises qui recourent au travail forcé, l'esclavage moderne cessera d'être viable commercialement parlant. Est-ce de l'optimisme? Non, du pragmatisme. Souvenez-vous qu'il y a dix ans personne ne trouvait à redire aux ustensiles en plastique à usage unique. Aujourd'hui, les détaillants du monde entier s'empressent de les retirer de leurs rayons. Serait-il socialement moins inacceptable d'acheter un produit à une entreprise qui recourt au travail forcé que d'utiliser une tasse à café jetable? J'ose croire que non.

Tout en m'adressant aux gouvernements, aux organisations multilatérales et aux organisations non gouvernementales (ONG), j'aimerais aussi parallèlement inviter les consommateurs du monde entier à toucher au portefeuille des sociétés dont la déontologie

laisse à désirer en les délaissant au profit de leurs concurrents qui combattent activement l'esclavage moderne. Nous prévoyons d'établir à cet effet un registre centralisé des déclarations de transparence relatives à l'esclavage moderne, de manière à pouvoir indiquer avec exactitude les entreprises vertueuses et celles qui méritent d'être boycottées par un consommateur averti. C'est pourquoi nous avons investi 1 million de livres sterling dans une campagne de sensibilisation prévue à l'échelle du pays.

Nous pouvons et nous devons donc nous attaquer à l'esclavage moderne sur les deux fronts et coopérer au plan international pour contrer aussi bien l'offre que la demande. Il ne faudrait pas, cependant, que ces initiatives nous fassent oublier le principal enjeu, qui consiste à engager des poursuites contre les personnes malveillantes qui sont au cœur de ce système illicite. Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à appréhender l'ampleur du phénomène et à légiférer. Je suis extrêmement fière que le Royaume-Uni ait joué en la matière un rôle de chef de file et que le nombre de personnes traduites en justice en application de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne ne cesse d'augmenter: 81 en 2016 et 153 en 2017. Les chiffres les plus récents font état de plus de 1 300 enquêtes de police en cours – contre 188 en 2016. L'an dernier, nous avons pu mesurer toute la portée de ce texte lorsqu'un tribunal britannique a ordonné l'incarcération d'une ressortissante britannique mise en cause dans la traite de cinq femmes entre le Nigéria et l'Allemagne, alors qu'aucun de ses actes n'avait été commis au Royaume-Uni.

Si le Royaume-Uni a ouvert la voie dans ce domaine, nous sommes loin d'être le seul pays à prendre ce type de mesures. Le Président du Nigéria, M. Buhari, a donné une impulsion décisive en s'engageant personnellement à lutter bec et ongles contre l'esclavage moderne dans toute l'Afrique subsaharienne. L'Australie a récemment adopté une législation draconienne sur la transparence. Le mois dernier, c'est le Sénat néerlandais qui a voté l'adoption du projet de loi sur la diligence raisonnable à l'égard du travail des enfants. Ainsi, partout dans le monde, sur tous les continents, les gouvernements viennent peu à peu grossir nos rangs.

Pour avoir un véritable impact, notre action doit aussi s'inscrire dans le cadre d'une coopération internationale resserrée non seulement en matière de répression – comme l'opération menée conjointement par le Royaume-Uni et la Lettonie qui a permis, l'an dernier, de démanteler un réseau agissant en bande organisée –, mais tous azimuts. Or, à l'heure actuelle, la coordination internationale des initiatives laisse à désirer, ce qui nuit à leur efficacité. L'Alliance 8.7, qui a été formée en vue de recentrer ces initiatives, renforce la collaboration et offre un espace de dialogue et de partage des connaissances. Le Royaume-Uni souscrit pleinement à ses travaux ainsi qu'aux efforts déployés par l'Union africaine pour coordonner, sur le continent, les stratégies visant à mettre un terme au travail des enfants.

Force est pourtant de constater le chevauchement de bon nombre d'activités et la mutualisation insuffisante des données d'expérience et des idées. Cette situation doit changer et c'est aux gouvernements, aux organisations multilatérales et aux ONG qu'il incombe de s'en assurer. C'est pourquoi le Royaume-Uni va investir 140 000 livres sterling dans le mécanisme mis en place par les Nations Unies sous la dénomination de Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Je suis par ailleurs fière d'annoncer aujourd'hui la création d'un poste d'envoyé spécial chargé de représenter le Royaume-Uni au plan international pour les questions relatives à l'esclavage moderne et aux migrations, lequel soutiendra la lutte contre l'esclavage partout dans le monde et nous aidera à coordonner notre action, en collaboration avec ses homologues d'autres pays.

L'an dernier, j'ai rencontré à Lagos des jeunes femmes remarquables qui, ayant pu échapper aux griffes de trafiquants d'êtres humains, reconstruisaient leur vie avec l'aide de l'Armée du salut et le concours financier du gouvernement britannique. Tout au long de ma carrière, j'ai été amenée à rencontrer les victimes de telles exactions. J'étais donc

passablement avertie, mais le témoignage entendu ce jour-là m'a profondément bouleversée et va retentir en moi pendant de nombreuses années. Ces femmes m'ont en outre déclaré que le soutien prodigué leur avait permis de passer de l'ombre à la lumière et que, malgré les épreuves, elles pouvaient de nouveau envisager l'avenir avec espoir et confiance. C'était là un rappel tangible du coût humain de l'esclavage moderne, mais aussi du fait que nous avons le pouvoir d'influer sur les événements en joignant le geste à la parole.

Puisque nous allons toute cette semaine réfléchir à l'avenir du travail, il nous incombe d'affirmer une fois pour toutes que l'esclavage moderne n'a pas sa place dans le monde d'aujourd'hui. Il nous incombe par ailleurs de préparer un avenir où le travail sera pour chacun et en tout lieu synonyme de dignité, de sécurité et de liberté. Un avenir où les hommes ne seront plus victimes de servitude pour dettes. Un avenir où les enfants ne seront plus forcés d'accomplir des travaux éreintants. Un avenir où les femmes ne seront plus envoyées aux quatre coins du monde pour y être vendues comme prostituées. Un avenir où l'esclavage moderne ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Tel est l'avenir que j'appelle de mes vœux et à l'édification duquel nous devons, et pouvons, consacrer toutes nos forces.

Le Président
(original anglais)

Au nom de mes collègues du bureau et de tous les délégués de la Conférence, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude pour nous avoir honorés de votre présence aujourd'hui et nous avoir fait part de vos réflexions et de votre vision.

Ainsi s'achève cette section de haut niveau, organisée dans le cadre de la quatrième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 19 heures.)